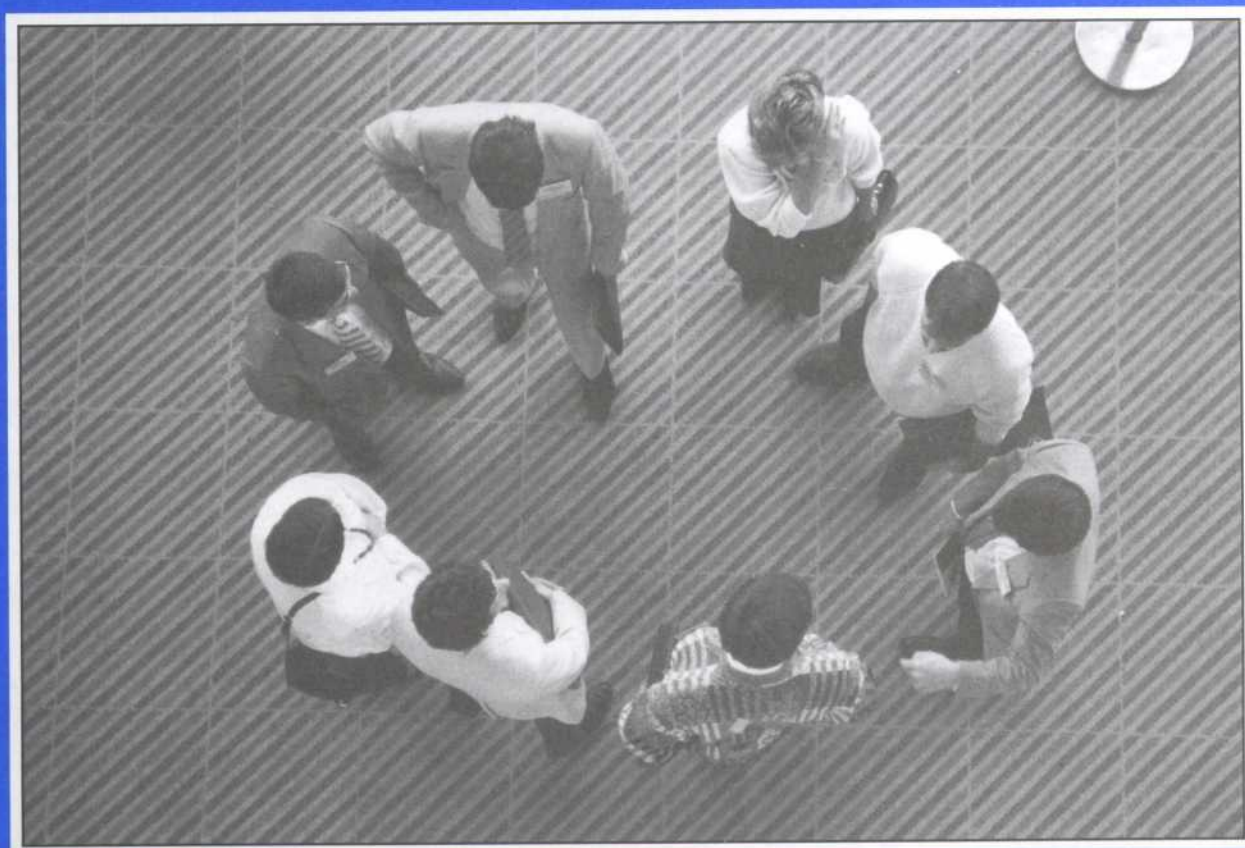


relations

juillet-août 1996 3,75\$ no 622

55 ans de revue mensuelle de l'actualité

La ronde de la citoyenneté



À lire aussi:

Gilles Dostaler sur l'État-providence et le néo-libéralisme
Pierre Anctil sur une encyclique cachée de Pie XI



relations

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de chrétiens et de chrétiennes engagés dans la promotion de la justice.

DIRECTRICE
Carolyn Sharp

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Jean Périgny

ASSISTANT À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert, Jacques Boucher, Céline Dubé, Joseph Giguère, Julien Harvey, Marc Lemire, Marie-Paule Malouin, Guy Paiement, Jean Pichette, Francine Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Alain Bissonnette, René Boudreault, Pierre-André Fournier, Vivian Labrie, Jean-Paul Rouleau, Shirley Roy

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541
télééc.: (514) 387-0206

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 27,00\$ (taxes incl.)
Deux ans: 48,00\$ (taxes incl.)
À l'étranger: 28,00\$
Abonnement de soutien: 50,00\$

TPS: R119003952
TVQ: 1006003784

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repères* et dans l'*Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes en s'adressant à *University Microfilm*, 300 North Zeeb Road, Ann Arbor Michigan 48106-1346 USA.

Envoi de publication – Enregistrement no 0143

Près de mille femmes avaient marché pendant dix jours, l'an dernier, à travers le Québec, pour redonner du souffle et de la visibilité à la lutte quotidienne des femmes contre la pauvreté. Plus de deux mille, cette année, ont tenu une vigile de 24 heures autour de l'Assemblée nationale, pour rappeler que les promesses et la bonne volonté ne suffiront pas pour vaincre la pauvreté et faire taire les femmes. «Du pain et des roses», c'est beaucoup plus qu'un slogan: c'est en train de devenir le véritable symbole d'un projet de société.

Nul ne sait, avec certitude, ce que sera le monde de demain. Mais d'une certaine manière, on peut dire que deux visions s'affrontent. La plus connue, répétée chaque jour dans les médias, c'est celle de Bill Gates et autres gagnants milliardaires de la performance, de la compétition et du marché: un monde planétaire

LA FORCE DES FEMMES

réparti entre multinationales, dominé par la violence de l'argent, où individus et masses seront d'abord comptés comme consommateurs ou marchés potentiels.

L'autre vision du monde, plus discrète mais plus prometteuse, c'est celle de la Marche de ces femmes qui, avec un courage, une bonne humeur et une persévérance exemplaires, reprennent la route pour une société centrée sur l'être humain, sa dignité, sa contribution à l'effort collectif, et donc sur la justice et le partage des biens, des ressources et des richesses.

Nous approchons de l'heure de vérité. On ne pourra plus longtemps laisser dicter nos choix de société par les agences de crédit new-yorkaises et prétendre vouloir se donner un pays. Ni vouloir un projet de société sans être prêts à en payer le prix. Ni rêver de souveraineté en abdiquant notre liberté devant les idoles de la dette et de la mondialisation. L'heure des choix et des ruptures va bientôt sonner.

Depuis toujours, ce sont les femmes qui font naître la vie, qui la nourrissent, la soignent et l'accompagnent à travers toutes ses étapes. Cela est vrai de la vie biologique comme de la vie spirituelle. Dans la société comme dans l'Église, que serait notre monde sans la présence active et discrète des femmes? Mais depuis toujours aussi, les femmes ne ramassent trop souvent que les miettes...

«Du pain et des roses», c'est aussi un signal d'alarme. Les femmes se sont levées et se sont mises en marche. Elles réclament l'équité et proposent le partenariat. Elles sourient encore, mais la colère monte. Dans la société comme dans l'Église, il est urgent d'ouvrir les yeux et les oreilles!

Car la force des femmes, c'est le courage tranquille, la ténacité sans faille, l'amour subversif et l'avantage du nombre: elles peuvent perdre des batailles, mais elles gagneront la guerre. C'est un homme qui le dit.

Dominique Boisvert

face à l'actualité

avec André Beauchamp, Anne Duvivier,
Éric Fraser et Vincent Greason

UNE BLESSURE PROFONDE ET DURABLE¹

Douleur et stupéfaction. Tels sont les sentiments qui habitent les amis de l'Abbé Pierre, suite à son implication dans l'affaire Garaudy.

Sans doute, cette mauvaise action de Roger Garaudy eût-elle mérité le silence méprisant des médias. Les allégations contenues dans les *Mythes fondateurs de la politique israélienne* qu'il publie aux éditions sinistrement connues de la Vieille taupe lui valent une mise en examen. Cet ex-protestant, ex-communiste, ex-catholique, nouveau zéléteur d'un Islam intransigeant, aura tout loisir d'expliquer devant la justice comment, aux côtés des néo-nazis, il ne craint pas par exemple de qualifier le film *Shoah* (les témoignages bouleversants présentés par Claude Lanzmann) d'«interminable navet».

Rideau.

Autrement plus douloureuse et stupéfiante nous apparaît l'implication de l'Abbé Pierre dans cette pénible affaire.

Que s'est-il passé? A-t-il été manipulé par son entourage, comme on l'a laissé entendre un moment? S'est-il laissé piéger par une vieille amitié, née de combats communs plus honorables? Il semble hélas qu'aucune de ces hypothèses ne puisse expliquer totalement son attitude. Bien loin (et on voudrait s'en réjouir) de la sénilité avancée par certains, dans le souci de lui prêter des circonstances atténuantes, l'Abbé Pierre s'est longuement expliqué devant les micros en des termes plus qu'équivoques:

Pour le Français moyen, qui lui-même (ou son père) n'a été ni collaborateur, ni résistant comme la grande masse du peuple français, je suis convaincu qu'il y a une espèce de «ouf!», le tabou est levé! On ne se laissera plus traiter d'antijuif ou

d'antisémite si on dit qu'un juif chante faux». (Libération, 29 avril)

Le tabou... Mais quel tabou? Les débats, les colloques, les travaux d'historiens fort divers consacrés à cette question sont légion, et il n'est pas question de faire croire un instant que la polémique ravivée aujourd'hui ait quoi que ce soit à voir avec l'Histoire. De quoi veut-on débattre? Du nombre de victimes, par exemple. Il faudrait donc recompter sereinement les ossements en passant par pertes et profits les disparus à jamais, puis s'interroger sur la pertinence des résultats, un squelette juif ne portant pas l'étoile jaune et donc susceptible d'être pris pour un autre! En quoi cela modifierait-il l'horreur des wagons plombés et des enfants arrachés à leur mère?

La méthode n'est pas nouvelle, qui consiste à jeter le doute sur un élément pour discréditer le tout, et la ligne idéologique qui sous-tend ce type d'argumentation est on ne peut plus claire. Il manquait seulement jusqu'à présent aux négationnistes une caution morale... Ils ne pouvaient pas mieux trouver!

Comment croire en effet que le fondateur d'Emmaüs, dont l'action et la personne nous sont si chères, puisse recueillir sans discernement dans les plis de sa cape légendaire les sans-abri et le propagateur de thèses néo-nazies...

En fait de lever un tabou, l'Abbé Pierre prend seulement le risque de paraître cautionner un antisémitisme moins que jamais éradiqué dans notre pays où les thèses de l'extrême-droite ne cessent de gagner du terrain.

Que cette cause-là trouve des défenseurs également à gauche, voilà qui est encore plus affolant. Il convient de le répéter: il serait insensé de confondre l'attachement que nous portons à la lutte des Palestiniens pour vivre en paix sur leur terre, notre indignation devant les actes des extrémistes israéliens et notre

1. Ce texte reprend un éditorial paru dans *Témoignage chrétien*, le 10 mai 1996, p. 2.

condamnation de tous les fanatismes avec cet antijudaïsme ressurgissant d'une époque qu'on croyait révolue. Les bâtisseurs de paix, israéliens et palestiniens, n'ont vraiment pas besoin de cette sordide polémique.

Quant à nous, – les évêques de France, Jacques Gaillot en tête, l'ont redit avec force – nous ne pouvons accepter l'inacceptable. La fidélité à un ami est une belle chose, la fidélité à sa conscience aussi. Il faut parfois prendre acte que les routes se séparent, aussi douloureux soit l'éloignement.

Nul doute en tout cas que cette affaire laissera parmi nous une blessure profonde et durable. Pour beaucoup de jeunes en particulier, la rayonnante bonté de l'Abbé Pierre et son inlassable combat en faveur des plus pauvres se détachaient comme une espérance, en contrepoint d'une Église à l'image bien entamée. À qui donc se fier?

C'est bien peu dire que l'amertume est grande. ■

Anne Duvivier

LE SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE

«Le Chat est sorti du SAC»: conclusions d'un sondage auquel 470 organismes communautaires ont participé.

L'ouant le «rôle essentiel et irremplaçable dans notre société» du secteur communautaire, Monsieur Jacques Parizeau, alors Premier ministre du Québec, a annoncé, en avril 1995, la création d'un nouveau Secrétariat à l'action communautaire (SAC). En dépit des belles paroles, l'appréciation du milieu relativement au geste de Monsieur Parizeau n'était pas acquise. En fait, le SAC a été très mal accueilli sur le coup par les grands regroupements du communautaire autonome¹, qui se sont engagés immédiatement à sonder leurs groupes-membres, à la fois sur le projet gouvernemental et sur les grandes lignes d'un projet qui serait davantage convenable. Plus de 470 organismes ont répondu à cette consultation baptisée «Le Chat est sorti du SAC» et dont les conclusions viennent d'être rendues publiques².

Ce sondage démontre que les organismes consultés s'opposent massivement au projet initial du SAC. Le manque de consultation avant l'annonce du projet a particulièrement fait réagir. On constate également de la colère face à la présence du programme Carrefour jeunesse emploi (CJE) au SAC, une colère qui s'explique pour deux raisons: d'une part, alors que l'on dit que le SAC est mis sur pied pour aider le milieu communautaire, les CJE ne sont pas des groupes communautaires autonomes. D'autre part, le milieu craint d'y voir la confirmation d'une tendance gouvernementale à réduire la notion de l'action communautaire aux seuls organismes dont la mission est d'augmenter l'employabilité des clientèles ciblées. De toute évidence, du moins en ce qui concerne le premier souci, la nouvelle ministre responsable du SACA³, Madame Louise Harel, serait d'accord avec le milieu communautaire, car elle vient de déplacer la gestion des CJE à l'extérieur du Secrétariat.

En même temps, les organismes consultés expriment un appui conditionnel à un SAC réorienté. Depuis longtemps, le milieu demande une politique gouvernementale de l'action communautaire autonome. Présentement éparpillés dans dix ministères différents, les programmes gouvernementaux destinés au communautaire ne souffrent d'aucun excès de coordination. On retrouve, au ministère de l'Éducation, les programmes d'éducation et d'alphabetisation populaires (PSÉPA-PSAPA), au coût de 14 millions de dollars, pour 1995-1996, et à partir desquels le gouver-

nement a financé les projets éducatifs de 1100 groupes d'éducation populaire autonome. Par ailleurs, quelque 2300 organismes se sont partagé un financement relativement stable d'infrastructure au Service de soutien aux organismes communautaires (SSOC), du ministère de la Santé et Services sociaux, dont le budget était de 93 millions pour 1995-1996. Dans ce contexte, il est significatif que 82% des répondants au sondage indiquent que le SACA doit prioriser l'obtention d'une politique gouvernementale cohérente de financement et de reconnaissance.

Enfin, la consultation permet aux organismes d'indiquer leur besoin d'un financement stable et récurrent. Ce point est important, car le milieu espérait beaucoup que le SACA soit un lieu supplémentaire de financement des organismes communautaires. D'ailleurs, le Fonds à l'action communautaire autonome, géré par le SACA et créé lui-même en décembre 1995, doit injecter 5% des profits des casinos dans le réseau communautaire. Dans les faits, ces sommes ne représentaient, en 1995-1996, qu'un ajout de 1 million de dollars au financement des organismes communautaires. En 1996-1997, le SACA ne dispose que de 4,9 millions, alors qu'il a déjà reçu 1200 demandes: à partage égal, cela représente une moyenne de 4 083 \$ par organisme. Dans cette perspective, le financement promis du SACA se révèle très décevant.

S'appuyant sur les résultats de la consultation, le milieu communautaire autonome s'apprête encore à faire des efforts pour

1. Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, la Table des regroupements provinciaux – secteur santé et services sociaux –, la Table nationale des Corporations de développement communautaires, la Table des fédérations et des organismes nationaux (ÉPA) et le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec ont dénoncé le projet lors d'une conférence de presse conjointe, le 24 mai, 1995
2. L'analyse de ce sondage est disponible, pour un prix modique, au MÉPACQ, 3575 boul. St-Laurent, bur. 202, Montréal, H2Z 2T7
3. Entre l'annonce de sa création comme le Secrétariat à l'action communautaire en avril 1995, et l'impression de la signature officielle comme le Secrétariat à l'action communautaire autonome, on dirait que le SAC a gagné un «A»... Comme disait une personne hautement placée dans le temps: «l'autonomie, c'est juste un mot...»

que le SACA lui ressemble. Une deuxième consultation se déroulera ce printemps, aboutissant à une grande rencontre à l'automne 1996. Lors de ce processus, on demandera au milieu de proposer les grandes lignes d'une éventuelle politique gouvernementale et de faire entériner la composition permanente d'un Comité adviseur du SACA.

Entre-temps, les choses évoluent. Au moment où ces lignes s'écrivent, le gouvernement annonce que le budget du SSOC augmente de 25%, passant à 123 millions de dollars en 1996-1997. Comparé au budget géré par le SACA, ce montant est

énorme. Mais il permet de mettre les choses en perspective et de poser des questions. À quoi sert au juste le Fonds à l'action communautaire autonome? Aura-t-il un rôle à jouer dans les initiatives de l'économie sociale ou dans les suites que le gouvernement entend donner à la Marche des femmes ou dans la réforme de l'Aide sociale?

Alors que l'on invite les organismes à se mobiliser autour de l'avenir du SACA, il est à se demander où se trouve le vrai terrain de jeu pour le mouvement communautaire autonome? ■

Vincent Greason

LA DETTE ET LE JUBILÉ¹

Une heureuse proposition du Cardinal de Westminster: soulager la misère des pays pauvres et relancer le développement.

Il y avait quelque chose de stimulant à entendre le Cardinal de Westminster, George Basil Hume, proposer récemment aux pays riches de commencer la célébration du troisième millénaire en remettant leurs dettes aux pays pauvres. Car pour eux, ces dettes sont un véritable «noeud coulant autour du cou». Et il ajoutait: «Nous sommes au seuil d'un nouveau millénaire, ce qui pour les chrétiens est un jubilé, c'est-à-dire un temps où selon la tradition les dettes sont effacées».

Trente-deux pays sont maintenant classés par la Banque mondiale comme «pays à bas revenus sévèrement endettés», dont vingt-cinq en Afrique sub-saharienne. Leur dette globale atteignait presque 210 milliards de dollars US en 1994, soit quatre fois plus qu'en 1980.

Globalement, ces nations débitrices ne sont que de la menue monnaie par comparaison avec les dettes des pays plus riches: à peine 10% de la dette totale. Toutefois, par rapport à leur capacité de payer, le fardeau de ces nations endettées est proprement insupportable.

L'an dernier, selon Oxfam international, ces nations auraient dû rembourser 16 milliards US, soit presque la moitié de tous leurs revenus d'exportation. Ces 32 pays n'ont pu rembourser que moins de la moitié de cette somme. La balance a simplement été ajoutée au capital et aux arrérages d'intérêt! Et ces nations se sont enfoncées encore un peu plus!

Effacer les dettes est nécessaire à la fois pour des raisons d'impératifs moraux, de logique économique et de notre propre intérêt bien compris. L'impératif moral est simple: c'est mal d'accepter une telle souffrance à grande échelle et la pauvreté causée par la dette. Aucune nation ne devrait tolérer que le fardeau d'une dette impayable perpétue les maux que sont la malnutrition généralisée, la maladie et l'analphabétisme.

Les raisons économiques sont aussi irrésistibles: c'est la seule façon de dégager le potentiel productif des communautés mar-

ginalisées et d'aider à créer un cadre favorable à plus de développement auto-suffisant. L'investissement dans le capital humain est saboté par les remboursements sur une dette qui, à l'évidence, ne sera pas remboursable.

Pendant ce temps, les coûts de ces remboursements sont supportés surtout par les femmes pauvres et les enfants dont les chances de santé, d'éducation et d'emploi sont ainsi détruites. De plus, dans un monde toujours plus interdépendant, on ne doit pas sous-estimer les dangers pour la stabilité que pose la pauvreté grandissante causée par la dette: risques de conflits, flux de réfugiés, détérioration environnementale, etc.

La dette est généralement exprimée en termes financiers. Mais sa vraie mesure se trouve plutôt dans les énormes coûts humains qui y sont liés. Selon Oxfam international, on dépense, en Ouganda, 3\$ par personne pour la santé et 17\$ au paiement de la dette, bien qu'un enfant sur cinq meure avant cinq ans à cause de maladies qu'on pourrait prévenir en investissant dans la santé de base. En Zambie, entre 1990 et 1993, le gouvernement a dépensé 37 millions pour l'éducation primaire, et 1,3 milliard pour le service de la dette. En Tanzanie, les dépenses pour la dette sont le double des dépenses pour l'approvisionnement en eau, bien que 14 millions de personnes n'aient pas encore accès à l'eau potable.

Au Honduras, toujours selon Oxfam, les dépenses publiques pour la dette dépassaient les dépenses réunies de la santé et de l'éducation, dans un pays où plus de la moitié de la population vit dans une pauvreté abjecte. Au Nicaragua, l'un des principaux facteurs de la crise économique est le fardeau de la dette nationale qui s'élève à 11 milliards US; les seuls intérêts versés chaque année aux prêteurs des pays riches détournent 260 millions US de l'économie locale, soit plus que le Nicaragua ne gagne pour ses produits d'exportation comme le café et la viande.

Les efforts internationaux pour résoudre la crise de la dette ont atteint un moment critique. Pour la première fois, l'an dernier, un groupe de travail de la Banque mondiale a reconnu la gravité du problème; mais les grands prêteurs internationaux continuent de

1. Ce texte reprend un éditorial paru dans *National Catholic Reporter*, le 15 mars 1996, p. 20. Traduction par *Relations*.

résister pour toutes sortes de raisons, dont le refus de «récompenser» la mauvaise gestion de nombreux dirigeants du tiers monde. Mais la vérité, c'est que dans bien des cas les responsables de ces emprunts mal gérés ont depuis longtemps quitté la scène du crime et que ceux qu'on fait payer à leur place n'en ont en fait jamais bénéficié. Situation pour laquelle les prêteurs internationaux portent d'ailleurs leur part de responsabilité!

Certes, les causes de la pauvreté sont complexes et ne se résument pas à la dette. Et les pays du tiers monde ont leur part de responsabilités. D'ailleurs, il n'y a pas de raison, en principe, pour que l'initiative d'une remise de dettes multilatérale ne puisse pas être liée à des objectifs précis de développement, de manière à ce que les économies réalisées, grâce à la réduction de

la dette, soient obligatoirement utilisées pour investir dans des domaines sociaux prioritaires.

Merci, Cardinal Hume, de nous rappeler que des millions de personnes sont prisonnières d'arrangements financiers désespérés, dont ils ne peuvent s'échapper. Les débats sur la remise ou le pardon des dettes vont se développer au cours des prochaines années, en même temps que les liens entre le pardon et les réformes nécessaires. Le besoin essentiel est de mettre fin à la souffrance et à la pauvreté. Là où il y a une volonté, on trouve les moyens. La justice, la compassion et l'intérêt bien compris exigent tous que nous passions aux actes: et le début d'un nouveau millénaire est le meilleur temps pour s'y mettre sérieusement. ■

SOMMES-NOUS TOUS ÉGAUX DEVANT NOTRE BANQUIER?

Une des formes de discrimination à ne pas sous-estimer ne serait-elle pas celle des institutions financières à l'égard des personnes défavorisées?

Nul ne contestera que, de nos jours, l'accès aux services bancaires de base est tout aussi essentiel que l'accès au service téléphonique. On ne peut consommer sans payer et, de plus en plus, on ne peut payer sans avoir recours aux institutions financières: on y encaisse ses chèques, on y paie ses comptes, on y fait de plus en plus de transferts électroniques de fonds. Sans oublier que l'accès à un compte bancaire facilite grandement la gestion du budget.

Pourtant une partie importante de la population n'a pas un accès facile aux services bancaires de base, alors qu'elle en a grandement besoin. On pense ici notamment aux personnes à faible revenu, chômeurs ou assistés sociaux, qui bien souvent se voient refuser l'accès à un compte bancaire. Et si on leur permet l'ouverture d'un compte, il est probable qu'on leur refuse l'accès à une carte de débit ou le privilège d'émettre des chèques avant un certain temps. Sans compter que bien souvent, sous prétexte de se prémunir contre la fraude, l'institution financière «gèlera» leur maigre chèque pour une période variant de vingt-quatre heures à une semaine et même trente jours, dans certains cas.

En 1993, l'ACEF-Centre a effectué une vaste étude afin de cerner l'ampleur de ce problème¹. Ainsi, un sondage mené par la maison CROP indique notamment qu'environ 9% des personnes à faible revenu ne possèdent pas de compte de banque. Une enquête menée auprès d'un certain nombre de prestataires de la sécurité du revenu fournit des données similaires et met en lumière les difficultés qu'éprouvent parfois ces personnes à encaisser des chèques.

Une enquête téléphonique auprès de plus de 200 succursales bancaires et caisses populaires dans la région de Montréal indique par ailleurs que de nombreuses institutions appliquent des pratiques qui ont pour effet de défavoriser les personnes à faible revenu: beaucoup refusent d'encaisser un chèque de

prestations gouvernementales au bénéfice d'une personne qui n'est pas leur client, plusieurs exigent un nombre élevé de documents d'identité et certaines imposent un «gel» des fonds pour une durée considérable, alors que ces bénéficiaires disposent en général de moins de pièces d'identité que la moyenne et ne possèdent pas d'épargne.

Ces questions ne sont pas théoriques: plus d'un ménage sur quatre au Québec compte au moins un membre qui reçoit des prestations gouvernementales, lesquelles constituent souvent le seul ou le principal revenu de ces ménages; faut-il le rappeler, ce revenu n'est généralement pas très élevé. Ces sommes sont versées par chèque ou par dépôt préautorisé dans un compte bancaire: si ces consommateurs n'ont pas accès aux services bancaires ou si les institutions financières refusent de leur remettre immédiatement les fonds qui leur appartiennent, comme cela se produit assez fréquemment, ils ne pourront effectuer des dépenses essentielles, comme l'achat de nourriture ou le paiement du loyer, que s'ils disposent d'économies suffisantes.

Ces pratiques sont lourdes de conséquences. Des dizaines de milliers de personnes se retrouvent effectivement exclues du réseau bancaire, parce qu'on refuse de leur offrir des services de base ou parce qu'on fait obstacle à l'accès immédiat aux fonds dont ils ont un urgent besoin. Elles doivent donc se débrouiller autrement et parfois à fort frais. Elles font appel à des réseaux parallèles, comme par exemple en encaissant leurs prestations auprès du dépanneur du coin, qui les obligera à effectuer un certain nombre d'achats dans son commerce ou parfois même effectuera une retenue sur leur chèque.

Les institutions financières se défendent bien de faire de la

1. ACEF-Centre, *L'accès aux services bancaires et les droits des consommateurs*, 51 pages, 1993.

discrimination à l'endroit des chômeurs ou des assistés sociaux. Mais, force est de constater que certaines de leurs politiques – on pense ici aux critères d'identification et aux politiques de gel des prestations gouvernementales – ont pour effet de désavantager démesurément une partie sans cesse croissante de la population. De plus, ces politiques se justifient difficilement. En effet, on sait que le risque de fraude relié à l'encaissement des chèques de prestations gouvernementales est minime, tout comme celui relié à l'ouverture d'un compte de dépôts.

Selon nous, il apparaît donc évident que les banques devront, dans l'avenir, faire preuve de plus d'ouverture à l'égard des clien-

tèles défavorisées. Des politiques mieux adaptées et une plus grande sensibilisation à la problématique de la pauvreté – du sommet à la base de la hiérarchie bancaire – seraient un bon pas en avant. Toutefois, après plusieurs années de travail en ce sens à l'ACEF-Centre, nous croyons aussi que les gouvernements devront inciter les institutions financières à mieux assumer leurs responsabilités dans ce domaine, par le biais des législations sur les institutions financières. ■

Éric Fraser

responsable du Service d'aide aux consommateurs
de l'ACEF-Centre

VILLES EN FÊTE

Les nombreuses festivités estivales ne permettent-elles pas aux citoyens de redécouvrir la ville comme un lieu où il fait bon vivre?

Que ce soit à Montréal ou ailleurs, mais plus peut-être à Montréal qu'ailleurs – à cause sans doute de la conjonction du nombre, de la diversité, du tourisme et des intérêts économiques –, l'été se présente beaucoup comme un temps de fête. Ce n'est pas nouveau, bien sûr, car il y a convergence entre la chaleur de l'été, son confort, sa gratuité et l'esprit de la fête, fait de liberté et de gratuité. Le mode de vie y contribue beaucoup également puisque, pour les citadins ou les anciens étudiants que nous ne cessons d'être, l'été est le temps des vacances. En milieu rural, l'été représente davantage le temps du travail. Peut-être est-ce pour cela en partie qu'on y fêtait tant l'automne et l'hiver. Mais en ville, l'été se prête à la folie festive.

Depuis quelques années, nous assistons à Montréal, mais aussi dans d'autres villes, à une mise en oeuvre, et souvent une mise en scène des festivités estivales. Je cite dans le désordre du temps et des lieux: la fête nationale, le festival du jazz de Montréal, les feux d'artifice, le festival d'été de Québec et la francofête, les fêtes galantes, les médiévales, le festival du folklore de Drummondville, sans oublier la flopée de théâtres d'été et de ces festivals locaux, allant de la fraise au lin, sans oublier non plus le tour de l'Île, le marathon et tous les maxi-courons des régions...

Derrière cela, bien sûr, il y a une concertation et différentes stratégies commerciales. On ne parle pas ici de fêtes spontanées, mais bien d'organisation et de mise en marché. Cela, c'est l'histoire de toujours: le spontané ne marche que s'il s'appuie sur une forte préparation préalable. L'intérêt ne réside pas dans le fait qu'il y ait des concepteurs et des organisateurs. Il réside plutôt dans le fait que ça marche.

J'aime particulièrement, à Montréal, le sentiment de convivialité que la fête y fait régner. Nous voilà à redécouvrir la ville, non pas comme un lieu de tensions et d'agressions, mais comme un lieu de diversités créatrices et libérantes. Pensons aux lieux déjà publics et presque constitutionnels où l'on se presse en foule: le vieux port, le vieux Montréal, les Îles, la plage Doré, la rue St-Denis, la Catherine (plutôt menaçante au long de l'année), la Pla-

ce Jacques-Cartier et la Prince-Arthur où les artistes populaires s'en donnent à coeur joie, mais aussi et variablement selon le climat, les rites et les sentiments, des débordements à Rosemont, à Ahuntsic, à Parc Extension...

À l'inverse de la ville trop chaude, trop sale, trop bruyante que l'on fuit pour aller dans les Laurentides ou dans l'Estrie, se profile une autre image: celle de la ville qu'on investit et où l'on fête, où l'on chante, danse, rit et fraternise. Cette ville est celle des touristes pour une large part, touristes étrangers, américains et européens, attirés par la joie de vivre et les coûts modestes, et touristes du Québec qui «viennent faire un tour en ville.» Mais je pense qu'il y a aussi, de plus en plus, des gens de la place, étonnés de redécouvrir une ville où ils vivent en ne la connaissant pas, ou si peu.

En opposition au temps du travail qui se définit comme la vie vraie, la vie réelle avec ses contraintes, ses tensions et ses duretés, le temps de la fête se propose comme la vraie vie, le temps du plaisir, de la liberté, de l'amour. Règle générale, plus la vie est dure, menacée, fragile et le travail pénible, plus la fête est forte, débridée, libératrice. Le fait est observé depuis longtemps par les anthropologues: les «primitifs» soumis aux plus durs aléas de la vie ont plus que nous le sens de la fête. Nos fêtes actuelles sont bien sages et bien courtes en comparaison, mais plus étalées dans le temps, plus diffuses, peut-être plus complexes dans leur diversité.

En organisant autrement ses fêtes, en les réussissant si bien, il est possible que la ville soit en train de nous aider à nous réconcilier. La vie, privée et collective, est redevenue d'une extrême précarité. La fin de l'État-providence nous renvoie sans avertissement à la fragilité ancestrale. Pour briser ce cercle de mort qui prétend nous étouffer, peut-être n'y a-t-il de réponse que dans la fête. Pour le savoir, descendez en ville quelques fois cet été. De toute façon, l'automne finira bien par être au rendez-vous. ■

André Beauchamp

Président d'Enviro-Sage inc.

en bref

Le 58^e Congrès confédéral qui se tenait du 19 au 24 mai dernier constituait le premier temps fort des festivités marquant le **75^e anniversaire de la CSN**. Un autre moment fort sera la diffusion, sur les ondes de Radio-Québec, à l'automne 1996, d'une télésérie de cinq émissions portant sur l'histoire de ce mouvement syndical. La CSN est la plus ancienne centrale syndicale proprement québécoise. Le président actuel, M. Gérald Larose, la décrit en ces termes: «Combien d'hommes et de femmes de chez nous, ancrés dans leur milieu, porteurs des revendications de leurs camarades de travail, appuyés par l'ensemble du mouvement, ont traversé les décennies de ce siècle en agissant de manière à ce que soient améliorées, lentement mais de manière constante, les conditions d'existence de centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs? C'est cela la CSN». Elle a été retenue comme «leader du Québec contemporain» par les organisateurs du colloque de l'UQAM de mars 1997, car cet organisme a marqué profondément le Québec tant au plan syndical que social.

La Fondation Docteur Philippe-Pinel vient de lancer une **trousse pour prévenir la violence** dans les écoles secondaires du Québec. Cet outil pédagogique, conçu en collaboration avec de nombreux organismes, dont la CEQ et l'Association des cadres scolaires, s'inscrit dans une démarche de prévention à long terme. Selon Cécile Toutant, criminologue et présidente de la fondation, la violence est présente dans toutes les écoles du Québec. Les institutions scolaires doivent y faire face avant qu'il ne soit trop tard. D'où la pertinence de ressources appropriées pour aider les principaux acteurs du milieu. Pour information, composez le (514) 648-5599.

Du 13 au 16 août 1996, se tiendra le 10^e Congrès international du CESNUR (Centre d'études sur les nouvelles religions). Ce centre, situé à Turin, en Italie, est un organisme indépendant, international, non gouvernemental, voué à l'éducation et à l'information et dont les objectifs sont de servir de forum international pour les chercheurs. À partir du thème «Les sociétés devant le nouveau pluralisme religieux», les participants au congrès seront invités à réfléchir à l'interaction entre les nouveaux mouvements religieux, les religions traditionnelles et les institutions sociales. Ce **congrès du CESNUR** aura lieu à l'immeuble principal (aile Z) de l'Université

de Montréal. Il est organisé conjointement par le Centre d'information sur les nouvelles religions (CINR) et la Faculté de théologie de l'Université de Montréal. Pour information, vous pouvez téléphoner au CINR, (514) 382-9641.

La sous-alimentation chronique affecte aujourd'hui environ 800 millions de personnes, alors que la population mondiale va bientôt atteindre l'effectif de 6 milliards. Comment est-il envisageable non seulement d'éradiquer cette sous-alimentation, mais de nourrir aussi les quelques 4 milliards d'individus supplémentaires, projetés par les Nations Unies d'ici 2050? Telle sera la question cruciale posée à Rome, en novembre 1996, au prochain **Sommet mondial sur l'alimentation**. Celui-ci examinera la compatibilité des conclusions des conférences des Nations Unies sur la santé, l'environnement, la population, le développement social... Pour information, vous pouvez lire *Population et Sociétés*, no 312, avril 1996.

En janvier 1987, le Conseil oecuménique des Églises proclamait les années 1988-1998 «Décennie oecuménique des **Églises solidaires des femmes**». Cette initiative permettait, entre autres de se pencher sur quatre préoccupations importantes des femmes: une participation créatrice et sans réserve des femmes à la vie de l'Église; les violences commises à l'encontre des femmes; la crise économique mondiale et ses effets sur les femmes; le racisme et la xénophobie et leur incidence spécifique sur les femmes. En mai dernier, le groupe de coordination se réunissait à Toronto avec les représentations régionales du Canada pour faire le point sur le travail réalisé et planifier un grand rassemblement qui se tiendra à l'Université de Guelph, en Ontario, en août 1998. Pour information, communiquez avec Madame Céline Dubé, tél.: (514) 387-2541.

Dans le cadre de la consultation sur les relations avec les citoyens et **l'intégration des immigrants**, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration souhaite obtenir l'opinion et les suggestions de tous ceux et celles qui voudront s'exprimer sur le sujet. Vous êtes invités à envoyer vos réflexions ou commentaires par la poste, télécopieur, ou courrier électronique avant le 15 juillet prochain. Pour recevoir sans frais un exemplaire du document de consultation, communiquez à l'adresse suivante: Consultation publique du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, C.P. 158, Tour de la Place-Victoria, Bureau 418, Montréal, (Québec) H4Z 1C3.

La ronde de la citoyenneté



Jean François Leblanc/STOCK

La citoyenneté serait-elle donc, en bout de ligne, une immense ronde à inventer, dans laquelle il nous appartiendrait, chacun et chacune, d'entrer, offrant avec confiance la main à l'autre et esquissant ensemble de nouveaux pas?

LA CITOYENNETÉ EST-ELLE ENCORE POSSIBLE?

par Guy Paiement¹

On s'est habitué à parler des droits humains. Ou encore des droits de la personne. Mais il me semble relativement neuf de parler des droits du citoyen et de la citoyenne. Ce changement de vocabulaire manifeste sans doute un changement de perspective. Au lieu de se contenter de défendre des droits universels et forcément abstraits, on découvre que ces derniers ont besoin de conditions concrètes pour avoir une chance d'exister réellement.

En premier lieu, il est nécessaire que l'État mette en place les mêmes garanties politiques pour tous ceux et toutes celles qui ont droit à un passeport. C'est en ce sens que l'on parle le plus souvent de citoyen ou de citoyenne. On n'a, d'ailleurs, pas fini de discuter de la pertinence d'une autre citoyenneté, québécoise celle-là, et de l'éventualité de conserver ou non la citoyenneté canadienne actuelle.

Mais la nouveauté qui émerge est ailleurs. Elle se loge dans les mille et un replis de la société civile. Elle se retrouve dans la vie des quartiers et des régions, dans le dynamisme des regroupements de parents, de consommateurs, de défenseurs d'une rivière aux saumons comme des écologistes qui protègent les oiseaux rares ou les bélugas. Parler de citoyens et de citoyennes signifie alors souligner le rôle d'acteur que nous entendons jouer.

Bien malin celui qui tentera de trouver la raison unique de ce changement de ton. S'agit-il des conséquences de l'affaiblissement de l'État-providence? De l'éclatement des responsabilités publiques qui seraient désormais vendues aux enchères? Y verrons-nous au contraire le signe d'une plus grande maturité politique, la nécessité de relayer la confiance, de plus en plus limitée, faite à son député par une implication directe dans les dossiers qui nous touchent? Faut-il débusquer ici la montée fulgurante des individualismes et la recherche généralisée de sa seule réalisation personnelle? Devons-nous, en sens inverse, discerner une quête souterraine de sens, l'intuition que celui-ci ne se découvre que dans la rencontre et la recherche de nouvelles fa-

çons de vivre avec d'autres visages que l'on peut reconnaître?

Mais pourquoi faudrait-il choisir? La nouveauté est toujours fragile. Déroutante à souhait. Nous n'avons que des vieux mots pour la dire. Cela ne l'empêche guère de s'infiltrer dans nos façons de penser et de vivre ensemble.

Il n'en demeure pas moins que ce désir de se comprendre et de se comporter comme un acteur est actuellement soumis à rude épreuve. Les prêts-à-penser qui ont aujourd'hui la cote nous distillent le message

Il ne va pas de soi de se vouloir citoyen et citoyenne et de sauver son goût d'être acteur dans une histoire qui nous échappe. Mais comme beaucoup de grandes questions, c'est au niveau des pratiques de tous les jours que le chemin se trouve.

que l'avenir est d'abord celui des marchés. Tout autre avenir devient de plus en plus difficile à imaginer. La vieille déesse grecque de la Fatalité reprend du service et ses enfants de chœur se multiplient comme des lapins.

Ajoutons à ce portrait l'expérience de plus en plus partagée de la complexité des choses et des situations. La futilité apparente des grandes déclarations morales, impuissantes à juguler la montée de la violence sous toutes ses formes. De façon plus immédiate, songeons à cette montée rapide des banquiers et à leur emprise de plus en plus généralisée sur nos vies. À notre complicité non avouée avec ceux qui contrôlent l'endettement d'une grande partie de notre pays en puisant dans nos mo-

destes fonds de pension. Et que dire de ces brassages de populations qui viennent des rivages les plus divers et qui bousculent nos tranquillités? Non, décidément, il ne va pas de soi de se vouloir citoyen et citoyenne et de sauver son goût d'être acteur dans une histoire qui nous échappe.

Mais comme beaucoup de grandes questions, c'est au niveau des pratiques de tous les jours que le chemin se trouve. C'est dans cette veine que nous avons pensé proposer trois réflexions sur des façons de surprendre la nouveauté qui se dessine et de lui donner une chance.

J'ouvre le dossier en montrant la nécessité de changer de regard dans notre approche collective de la pauvreté. Là encore, parler plutôt de citoyen ou de citoyenne met en relief le goût d'être acteur que nous portons tous et toutes et ouvre la porte à l'innovation sociale, une tâche qui peut être commune comme le prouvent les multiples participations récentes.

Pour sa part, Michèle Sarrazin, à la suite d'une interview de Madame Vandelac, intuitionne que c'est dans le respect de soi et de l'autre que l'on pourra retrouver son propre souffle et chercher avec d'autres à surmonter les conséquences pénibles et quotidiennes de la crise du travail.

Enfin, Qussai Samak propose de lier la citoyenneté à l'expérience d'un individu qui accepte de s'enraciner dans une collectivité bien concrète. Dans un texte exigeant mais stimulant, il suggère ensuite de renverser le jeu des responsabilités et des droits. Si les obligations étaient d'abord pour nous, il deviendrait possible de travailler à la promotion des droits des autres et de trouver ensemble des pistes innovatrices.

La citoyenneté serait-elle donc, en bout de ligne, une immense ronde à inventer, dans laquelle il nous appartiendrait, chacun et chacune, d'entrer, offrant avec confiance la main à l'autre et esquissant ensemble de nouveaux pas? Si la réponse n'est pas simple, c'est sans doute qu'elle doit être fondamentalement neuve. ■

1. Agent de recherche au Centre Saint-Pierre.

PASSER DU PAUVRE AU CITOYEN?

par Guy Paiement



Robert Fréchette/STOCK

Il est difficile de se considérer comme un citoyen, capable d'initiative et de responsabilité, quand les multiples visages du pouvoir économique ont réussi à vous imposer le masque de la pauvreté. Vous n'avez qu'à jouer le rôle prévu... Mais quand on s'avise d'enlever le masque imposé et de jouer son propre rôle, la libération commence.

J'aimerais montrer que cette rupture est déjà commencée dans notre milieu et que d'autres scénarios sont en train de s'écrire. Retrouver ses capacités de citoyen signifie ainsi se redécouvrir comme acteur et s'inscrire dans une autre dynamique sociale ou économique.

Examinons d'abord les masques de la pauvreté. À suivre la longue histoire des représentations des pauvres, il est frappant de relever combien chaque société parle toujours d'elle-même et de ses problèmes alors qu'elle prétend parler des pauvres. Chez nos ancêtres, par exemple, le pauvre n'était pas un exclu. C'était un peu le faible d'esprit de la famille. Il avait sa place, dans la maison. En font foi le banc du quêteux, près de la porte dans les anciennes maisons, ou encore la mesure supplémentaire mise dans le chaudron, au cas où un invi-

té de dernière minute se pointerait.

Quand de grands pans de la population connurent de maigres récoltes et la misère, le pauvre devint le peuple lui-même, exploité par une minorité étrangère et la bourgeoisie canadienne-française. À l'heure de l'industrialisation et de l'arrivée en ville, le pauvre prit le visage de cet ouvrier «démoralisé», captif de la «boisson et du jeu», masque commode d'une société qui fonctionnait maintenant selon d'autres valeurs plus capitalistes. Lors de la Révolution tranquille, le pauvre prend le visage du consommateur impuissant, susceptible, malgré tout, de contribuer à la marche de l'économie, grâce à une aide minimale de la société devenue providence.

Enfin, dans une société qui a fait du travail son centre de référence et de reconnaissance sociale, le pauvre ne peut être

qu'un paresseux, un fainéant qui se fait vivre par les autres. Quand, en prime, cette même société refuse de voir que cet axe du travail est désormais sorti de ses gonds, quand elle cherche nerveusement d'autres centres d'intégration, comme le savoir et l'innovation technologique indéfinie, le pauvre s'identifie à l'inutile. À la limite, il s'en va rejoindre les déchets de tous genres, tout ce qui est exclu et dont on ne sait trop que faire pour en assurer le recyclage à peu de frais.

Des outils limités

Cette utilisation politique du pauvre est évidemment masquée par nos outils d'analyse. Deux grands types d'outils se partagent les innombrables études de la pauvreté et leur confèrent un sérieux scientifique, donc non discutable. Le premier est d'ordre économique et statistique. On le retrouve dans les tableaux de Statistique Canada. Le second appartient à la panoplie d'approches héritées des diverses scien-

ces humaines et qui considèrent le pauvre comme un «malfunctionnant». Grâce à une batterie d'interventions, on cherchera alors à aider le pauvre à mieux «fonctionner» dans notre société. Selon le cas, on l'aidera à terminer son secondaire, à identifier les causes familiales de ses bouffées de violence, à prendre les sédatifs appropriés ou encore à surveiller son taux de cholestérol.

Toutes ces approches ne sont pas vaines, mais elles se révèlent désormais insatisfaisantes. Elles participent trop de la société qui les a nourries, une société en croissance économique, sûre d'elle-même et de son avenir, innovant sans cesse pour améliorer ses moyens de mieux fonctionner, mais peu portée à se remettre en question et à réformer les structures qui engendraient sans cesse la pauvreté. Tout en révélant certains problèmes, ces diverses approches en masquaient forcément les causes.

Cette situation a, si l'on peut dire, empiré, avec la mainmise rapide du pouvoir des banques sur nos sociétés. Désormais, les États se savent captifs des caprices d'une maison de cotation et des pressions du capital qui parcourt le monde à la vitesse de l'éclair. Tous les milieux ont été pris de court et l'on constate actuellement une fièvre généralisée pour s'ajuster aux nouveaux impératifs. Les instruments d'hier semblent désormais bien illusoire pour rendre compte de la pauvreté grandissante qui s'installe comme une épidémie.

Cette morosité gruge sans doute l'espoir de plusieurs, mais elle révèle peut-être aussi qu'il faut jouer la pièce autrement. Qu'il faut enlever les vieux masques et redéfinir les rôles. Du coup, la critique sociale redevient crédible, au cœur même de la société qui en avait peur, et qui l'avait limitée à sa seule amélioration cosmétique. C'est dans ce contexte que l'on peut situer la tendance à voir le pauvre comme étant d'abord un citoyen. Certes, on a déjà parlé, bien avant aujourd'hui, de la nécessité pour les gens mal pris «de se prendre en mains». Mais on le faisait souvent avec la conviction qu'il ne s'agissait pas tellement de toucher aux structures déjà en place. Comme s'il fallait mettre en place une grande garderie où il ferait bon de jouer ensemble avec d'autres malheureux. On avait oublié tout un pan de notre histoire qui contient pourtant de nombreux exemples de remise en question profonde des structures d'oppression, qu'il s'agisse du mouvement des patriotes, des colons qui se font squatters des terres de la couronne, des petits épargnants qui font fi des grandes banques

et se donnent une caisse populaire.

Considérer le pauvre comme étant un citoyen, c'est insister sur le fait que les structures en place ne sont pas les seules possibles. Que les pouvoirs qui nous écrasent ne sont pas invincibles. Qu'il n'est guère suffisant de mieux fonctionner dans une société qui nous emprisonne. Qu'il est indispensable de rejeter le masque que les autres nous ont imposé pour jouer les mauvais rôles. Redevenir citoyen, c'est aussi bien redevenir tout simplement un homme, une femme, conscient de sa dignité inaliénable, capable de gérer sa vie, de partager également ses idées et ses rêves avec les autres, pour changer la vie, là où ensemble nous avons les pieds.

Des changements de cap

Dans notre société, nombreuses sont les réflexions et les actions qui vont dans le sens d'une telle redécouverte du citoyen et de la citoyenne. Qu'il suffise de ramener à

Nous avons à écrire ensemble de nouveaux scénarios qui permettent au plus grand nombre possible d'être sur la scène et d'être des acteurs. Tel est bien, me semble-t-il, notre tâche collective pour les temps à venir.

l'attention certains grands dossiers qui suscitent actuellement des milliers de prises de parole par des gens d'horizons les plus divers de notre société.

Dans un article qui ramasse les diverses études sur les déterminants de la santé, Marc Renaud et Louise Bouchard n'ont pas de difficulté à montrer que la santé dépasse de beaucoup les soins de santé¹. Elle suppose un environnement social, économique et politique assez différent de ce que l'on connaît aujourd'hui. Elle appelle ainsi des décisions collectives qui remettent en

question les chasses gardées des médecins, par exemple, et qui peuvent juger plus important de fortifier un réseau de garderies, d'arrimer les écoles avec leur milieu ou encore de redonner au simple citoyen la possibilité de respirer de l'air moins pollué grâce à une politique innovatrice des transports. En d'autres termes, c'est encore l'innovation sociale pratiquée par le gouvernement et par de plus en plus de citoyens et de citoyennes qui assure le mieux la santé d'une société. Les personnes les plus écrasées dans la hiérarchie sociale, et devenues souvent les plus passives, sont également celles qui sont les plus malades et qui meurent plus jeunes.

Pour leur part, les trois auteurs du rapport Bouchard proposent de sortir les personnes assistées sociales de la stigmatisation dont elles sont victimes. Ils préconisent de les réintroduire dans le réseau beaucoup plus large des personnes qui cherchent un emploi, qui viennent de le perdre, qui en ont trouvé un, si précaire soit-il, ou qui étudient en espérant s'insérer dans le marché de demain. Retrouvant cette dynamique sociale d'ensemble, ils insistent pour que chaque citoyen puisse être pris au sérieux et accompagné dans ses démarches, au lieu d'être enfermé dans des programmes qui ne conduisent nulle part. Ils proposent des comités locaux d'emploi qui devront faire affaire avec plusieurs ministères et forcer de la sorte les intégrations tant attendues. Encore là, l'innovation sociale est indispensable et va beaucoup plus loin qu'une simple réforme de l'aide sociale. Elle vise une réforme sociale d'ensemble.

Enfin, mentionnons que les États généraux de l'éducation ont insisté, eux aussi, sur le décroisement des institutions scolaires, sur l'ouverture de l'école aux mouvements sociaux qui traversent notre société, sur les marges de manoeuvre que les professeurs et les directions devraient avoir au niveau local pour tenir compte des milieux et pouvoir innover pédagogiquement. Voilà qui est particulièrement urgent dans les écoles pluriethniques de Montréal. C'est là, en effet, que se forment de nouvelles façons de tisser la citoyenneté de demain. Convaincre chaque jeune qu'il porte en lui des ancêtres remarquables et qu'il lui appartient, avec ses ressources, d'inventer avec les autres de nouvelles façons d'être ensemble des citoyens et des citoyennes. Découvrir, dès les premières années sco-

1. *Relations*, mars 1996, no 618, pages 43 à 48.

laires, les défis sociaux, économiques, politiques, culturels, spirituels qui nous sont communs et chercher ensemble à les relever.

On pourrait continuer la liste. Mais les orientations qui sont ici rappelées suffisent déjà à montrer la grande parenté entre ces défis. Quand on met ensemble tous les citoyens et citoyennes qui participent à ces chantiers, on se dit que notre société est sans doute en passe d'entrer dans une autre révolution tranquille. Cette dernière a de bonnes chances de se trouver sous le signe de la citoyenneté active et innovatrice.

Entre peur et rigueur

Toutefois, la récente Conférence socio-économique de Québec vient ici jeter une immense douche froide. Tous ces projets d'innovation sociale demeurent d'une grande fragilité. Il n'est pas évident que nous pourrions changer vraiment le scénario de la pièce et redistribuer les rôles. Il n'est pas sûr que nous aurons les moyens de financer nos désirs d'innovation. Plusieurs s'étaient remis bien timidement à rêver, mais les décideurs économiques et gouvernementaux se sont mis à parler de gros sous et de coupures.

Au moment où j'écris, les participants et participantes du sommet affichent encore un grand sourire. Tout le monde sait pourtant très bien qu'il faudra passer le désert de l'automne pour avoir une meilleure idée de ce qui pointe réellement à l'horizon. Chose certaine, les multiples coupures rendront plus difficiles les innovations entrevues. Elles permettront cependant de donner plus de réalisme aux changements souhaités. Elles redonneront surtout au débat public une force et une pertinence neuves.

Car si les arbitrages seront nécessaires, il nous appartient, comme citoyens et citoyennes, de mieux camper les options en présence. Voulons-nous, comme société, financer les groupes communautaires qui s'occupent des personnes en convalescence ou qui désirent demeurer chez elles le plus longtemps possible? Préférons-nous financer des cabinets privés d'analyses médicales? Quel choix ferons-nous entre une approche plus confiante envers les personnes en chômage plus ou moins prolongé et une approche plus répressive qui oblige le bénéficiaire à accepter le travail

qu'on lui donnera? Couperons-nous dans l'administration des commissions scolaires pour dégager plus de moyens pédagogiques pour les enfants handicapés ou perturbés ou encore pour ceux qui viennent d'arriver et qui ont besoin de plus de soutien en français pour s'intégrer dans notre système scolaire? Chacun pourra continuer la liste. Elle est très longue.

Retrouver son vrai visage

Ici, les critères refont surface et se posent les questions de fond. Ici, nous avons la chance de redonner vie à des solidarités concrètes avec ceux et celles de nos concitoyens qui ont moins de moyens de vivre comme tout le monde. Ici encore nous avons la chance de découvrir que nous avons à écrire ensemble de nouveaux scénarios qui permettent au plus grand nombre possible d'être sur la scène et d'être des acteurs. Tel est bien, me semble-t-il, notre tâche collective pour les temps à venir.

Plusieurs ont déjà montré qu'il est possible d'y tendre en travaillant au développement concret de leur quartier ou de leur région. D'autres aimeraient refaire la démarche d'Alphonse Desjardins et reprendre plus de contrôle sur nos économies. D'autres découvrent qu'ils peuvent partager leur temps de travail et ouvrir ainsi la voie à des jeunes. Il n'existe à peu près pas de domaine où nous ne pouvons pas tenter un pas ou deux pour sortir des ornières, des privilèges, des salaires exorbitants, de la fatalité à la petite semaine.

Mais pour ce faire, il nous appartient de creuser en nous la fierté et la dignité qui nous sont communes. Avant d'être des travailleurs ou des chômeurs, des jeunes ou des vieux, des hommes ou des femmes, des consommateurs ou des clients, des acheteurs ou des vendeurs, nous sommes des citoyens et des citoyennes. Nous partageons la même dignité et la responsabilité de changer des choses à notre mesure. Quand tombent les masques qu'on veut nous imposer, le visage humain que nous partageons apparaît enfin dans toute sa diversité et sa richesse. C'est lui, en définitive, qu'il nous appartient de sauver. ■



Jean François Leblanc/STOCK

Parler de citoyen ou de citoyenne met en relief ce goût d'être acteur qui nous habite et ouvre la porte à l'innovation sociale.

REQUIEM POUR CITOYENS À BOUT DE SOUFFLE

par Michèle Sarrazin¹

À quatre ans de l'an 2000, on peut se demander si l'exercice de la citoyenneté, de plus en plus difficile à intégrer dans les pratiques quotidiennes, n'est pas tout simplement devenu un luxe. Ironiquement, à la fin de ce siècle où l'on a vu tant de progrès scientifique et technique, on a l'impression de retourner en arrière sur certains plans.

À l'époque de la Grèce antique, l'exercice de la démocratie n'était accessible qu'à un petit nombre de citoyens privilégiés qui débattaient des questions de la Cité, lors d'assemblées tenues à l'agora, pendant qu'une armée d'esclaves s'affairaient à des tâches quotidiennes. Certes, la comparaison avec notre société ne tient pas. Nous ne vivons pas dans une société esclavagiste, mais il demeure néanmoins que l'exercice de la citoyenneté souffre, de nos jours, d'entraves très sérieuses qui minent les capacités des individus à avoir une prise sur leur vie collective.

Si l'exercice de la citoyenneté s'avère de plus en plus difficile et engendre beaucoup de malaise, les points de vues diffèrent sur les causes de cette situation. Certains y voient l'effet de changements structurels qui se sont opérés depuis quelques décennies dans le monde du travail. Une chose est certaine, il y a urgence de réfléchir et de trouver des solutions, car bon nombre de citoyens sont en train de perdre leurs plumes à force d'essayer de se conformer aux exigences de la vie moderne, de subir les impératifs de l'économisme triomphant, version fin de siècle.

Changements structurels dans le travail

Comment intervenir pour changer les choses dans l'arène publique quand on est absorbé par la précarité d'un emploi ou par

des conditions de travail intenable? Impossible dans l'état actuel des choses, diront certains.

C'est du moins ce qu'a identifié une recherche, initiée par le Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), et réalisée par une équipe de chercheuses du Centre pour l'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE) de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Sherbrooke, sous la direction de la sociologue Louise Vandelac. On y décrit l'énorme difficulté, à l'heure actuelle, de concilier les responsabilités professionnelles, familiales, sociales et personnelles des travailleurs québécois.

Sous le titre «Ré-concilier... l'inconciliable», ce travail inédit révèle que la moitié des salariés interrogés (56% des femmes et 42% des hommes) présentent un seuil élevé de détresse psychologique. Chez les femmes et les hommes chefs de familles monoparentales, le taux atteint près de 70%. Selon Carole Gingras, directrice du service de la condition féminine à la FTQ, ce sont des syndiqués, hommes et femmes aux prises avec un malaise croissant, qui ont demandé à la centrale syndicale de réfléchir sur leurs conditions de vie de plus en plus difficiles. Le projet de recherche a été rendu possible notamment grâce à la collaboration de plusieurs syndicats affiliés de la FTQ et d'employeurs.

Certes cette étude n'a pas mesuré l'impact des nouvelles conditions de la vie sociale et économique sur l'exercice de la citoyenneté. Mais elle met le doigt sur une partie des problèmes. «Les gens sont écar-

telés, explique avec force conviction, Louise Vandelac, professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Psychologiquement, ce qui est le plus dur, c'est de savoir qu'on n'est jamais au bon endroit au bon moment. On sent qu'on devrait être ailleurs.» Pour madame Vandelac, cet essoufflement des travailleurs n'est pas dû à des incapacités individuelles de gérer le temps, mais à des causes sociales structurelles. Elle pointe du doigt au premier chef l'organisation du travail, qui est devenu un véritable micmac où l'on ne tient pas compte des besoins des individus.

«Même si les participants et participantes à cette étude ont des conditions de vie et de travail plus stables et plus élevées que la moyenne des Québécois et Québécoises, plus de 75% éprouvent des difficultés de conciliation. Les femmes ont significativement plus de difficultés (71%) que les hommes (48%) à concilier (type d'emplois occupés, conditions de travail incluant les horaires, partage des tâches, etc.)».

Le règne de la production et de la consommation

«Nous sommes passés rapidement d'une société où le cadre normatif était largement contrôlé par les institutions religieuses à une remise en question de tout cadre normatif, en n'ayant pas de nouveaux rites. Les rituels sont à peu près disparus, ce qui est triste. Il peut y avoir des rituels laïques. Ce qui a envahi tout l'espace, c'est la consommation,» explique Louise Vandelac. Celle-ci dénonce la logique du «just in time», une méthode de gestion des marchandises qui est de plus en plus employée dans la gestion de la main-d'oeuvre. Les horaires flexibles imposés par l'employeur font en sorte que les gens ne

peuvent plus rien prévoir. Plus de place pour la formation professionnelle, pas de loisirs organisés, pas d'implication communautaire ou autre. Le marché du travail n'a pas tenu compte des autres temps sociaux, des autres dimensions de la vie des individus.

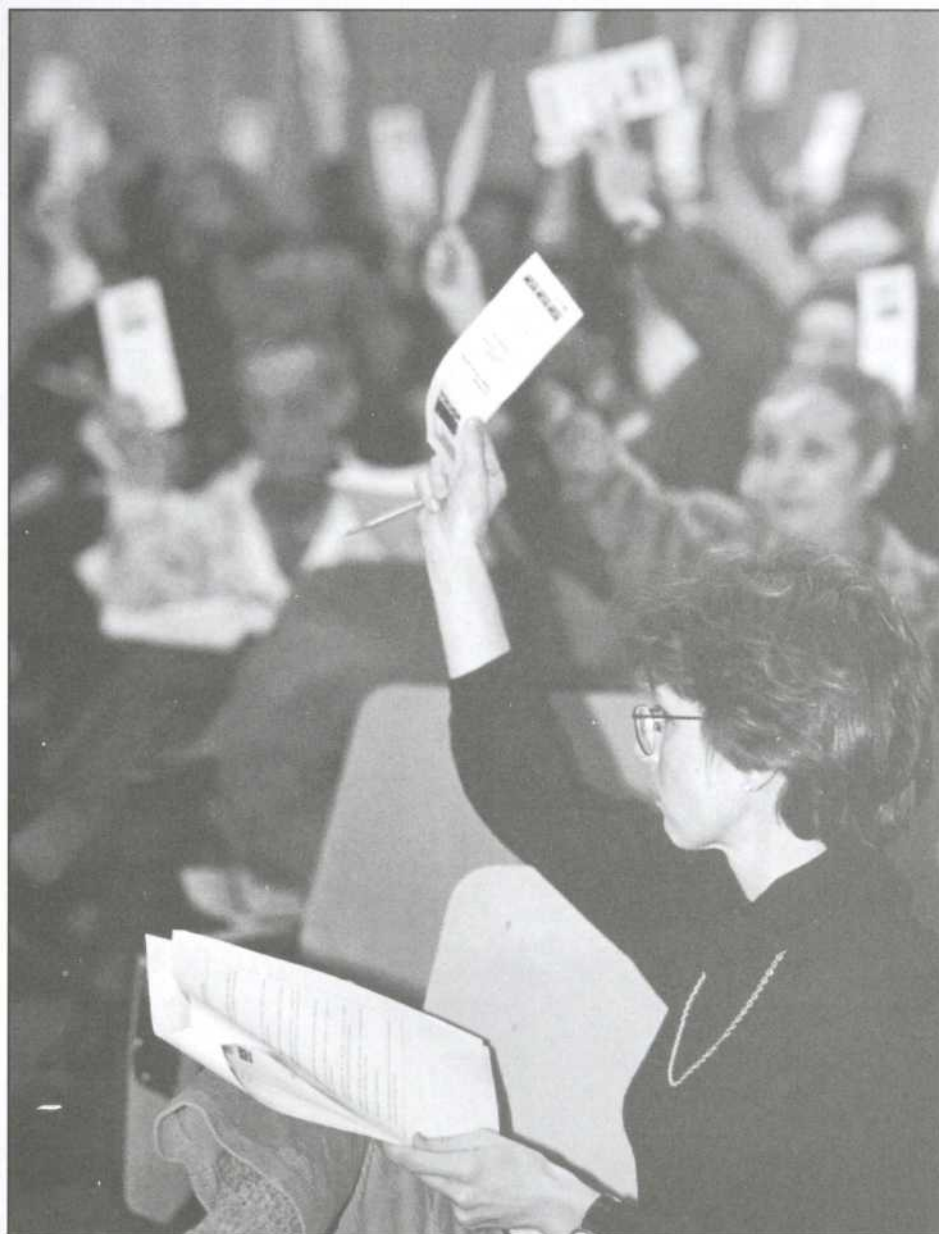
Un autre problème de gestion que l'on peut observer dans bon nombre d'entreprises privées et parapubliques, fait remarquer madame Vandelac, est celui qui consiste à croire que le service à la clientèle doit être rendu vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours par semaine. «Comme si tout le temps social se réduisait à un temps de consommation, qu'il fallait

Comment intervenir pour changer les choses dans l'arène publique quand on est absorbé par la précarité d'un emploi ou par des conditions de travail intenable?

occuper tout ce temps, en potentiel de consommation. Ce qui, sur le plan des liens sociaux, devient très problématique. Il n'y a plus d'autres espaces qui puissent exister dans la mesure où l'on fait que tout le monde peut travailler jusqu'à neuf heures du soir!»

Cette tendance est très dangereuse et, pour l'instant, il n'y a pas d'étude d'impact des changements d'horaires sur le maintien des autres solidarités sociales et familiales. Madame Vandelac fait état de cas rencontrés, lors de cette étude, de conjoints qui peuvent se voir une seule fois par semaine, ou d'autres qui n'ont pas pris leurs vacances ensemble depuis deux ou trois ans. Quant aux enfants, ils subissent l'insécurité des parents et leurs frustrations.

1. L'auteure est journaliste indépendante.
2. «Ré-concilier... l'inconciliable. Des faits saillants, Phase 2 – recherche sur la conciliation des responsabilités professionnelles, familiales, sociales et personnelles», FTQ, page 7.
3. «Échec au chômage, Ouvrons l'avenir, Déclaration de politique», FTQ, page 8.



Les difficultés à concilier les horaires de travail et la vie familiale ont un impact sur la participation actuelle à la vie collective.

Jean François Leblanc/STOCK

«Les impératifs des entreprises nécessitent beaucoup de flexibilité de la part des travailleurs et des travailleuses dont les conditions de travail deviennent subordonnées aux exigences d'une production continue et intensive. Ce qui était auparavant l'exception s'est multiplié dans les milieux de travail: horaires irréguliers, non prévisibles, de soir, de nuit, de fin de semaine, durant les jours fériés, le travail sur appel, à temps partiel, à domicile, les heures supplémentaires, etc. Tout ceci constitue un véritable casse-tête pour quiconque doit aussi planifier ses journées en fonction des services de garde, de l'école, des rendez-vous médicaux, dentaires ou autres, des soins ou des courses³».

La féminisation du travail

Depuis les années 60, la féminisation de l'emploi a permis aux femmes d'avoir une certaine sécurité économique. S'il ne s'agit pas de remettre en question sous aucun prétexte l'accès des femmes au monde du travail, la façon dont ce phénomène s'est opéré a joué de vilains tours à certaines d'entre elles, qui en font actuellement les frais. En même temps qu'elles gonflaient massivement le secteur des services, le taux du salaire moyen a baissé, de même que le taux de syndicalisation. Il y a eu multiplication des emplois à temps partiel et du travail précaire. De nos jours, pour assurer

le même niveau de vie à sa famille, une femme doit travailler de 75 à 80 heures par semaine. En vingt ans, elle a doublé son temps de travail. «On a réduit le temps de travail mais, par la porte d'en arrière, le patronat a accaparé l'entièreté de la vie des individus», conclut Louise Vandelac.

«Ce type de fatigue mentale est en grande partie lié aux conditions de travail: charge excessive qui empêche de bien faire son travail, de répondre aux demandes de façon satisfaisante, des frustrations, du sentiment de ne pas être à la hauteur, etc. Mais il est aussi dû au manque chronique de sommeil, aux activités domestiques et familiales qui empêchent de se reposer. La combinaison d'autres variables, comme les revenus et le type de famille, est un autre facteur fortement associé à la détresse psychologique. En effet, plus le revenu est faible, plus le niveau de détresse est important, surtout si l'on est chef de famille monoparentale⁴».

Moins d'enfants

Outre le fait qu'elle contribue à diminuer la qualité de vie des individus, la précarisation de l'emploi a des effets dramatiques, à moyen et à long terme, sur la natalité et sur la prise en charge des enfants. Certains estiment que la situation actuelle est dans une certaine mesure aussi désastreuse que celle du XIXe siècle, où les employeurs exploitaient sans vergogne hommes, femmes et enfants jusqu'à l'extrême limite, pour s'apercevoir que cela nuisait au taux de reproduction de la main-d'oeuvre.

«Il faut faire comprendre aux employeurs, poursuit Louise Vandelac, parce qu'ils sont les principaux responsables et à l'État, qui n'a pas joué son rôle dans l'organisation du travail, que l'on puisse assurer des conditions viables de reproduction de la population. Nous avons atteint un seuil limite. Il faut considérer non seulement la conception des enfants, leur mise au monde, mais leur inscription dans une généalogie, dans une histoire; c'est un travail long. Ce n'est pas quelque chose qui est donné d'office. De la même façon, que les liens sociaux nécessitent des conditions pour se perpétuer», plaide vigoureusement Louise Vandelac.

Il est urgent d'intervenir, sur le plan de l'organisation du travail, pour assurer une meilleure distribution sociale de l'emploi, une réduction des heures de travail et un assouplissement des conditions de travail. Il est aberrant d'épuiser la main-d'oeuvre à court terme, compte tenu que les employeurs peuvent piger dans un bassin important de main-d'oeuvre et exclure ces travailleurs du marché du travail quand ils ne font plus l'affaire, les envoyer dans la cour de l'État où ils seront chômeurs, assistés sociaux et souffriront de divers maux.

«Les problèmes de conciliation ont aussi des incidences sur la vie de couple et sur les relations avec le conjoint et les enfants. Pour plusieurs, la vie affective est quasi inexistante: on est épuisé, anxieux, on manque de temps. Une des causes réside dans les horaires de travail incompatibles du couple: on se voit peu, les conflits ne sont pas réglés parce qu'on n'a jamais le temps de se parler, la tension monte et cela se dégrade jusqu'à l'incompréhension, pouvant mener à la séparation ou au divorce. Bref, on est tiraillé entre la nécessité de

consacrer du temps à son conjoint ou à sa conjointe et la culpabilité ressentie face aux enfants qu'il faut souvent faire garder⁵».

Madame Vandelac interpelle vigoureusement la responsabilité sociale des entreprises et plaide en faveur de diverses mesures pour rétablir la situation. Révision de la fiscalité des entreprises d'abord; puis réduction de l'obligation du temps supplémentaire, multiplication des formules de souplesse, création de différents types d'aménagement de temps de travail. Faire en sorte que les parents puissent voir et s'occuper de leurs enfants, tout en évitant de créer dans la main-d'oeuvre des divisions entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas.

Il existe un autre effet de la précarisation de l'emploi que cette recherche n'aborde cependant pas: le fait que les personnes se balladent d'emploi en emploi de courte durée et ne peuvent créer de liens de solidarité et d'appartenance avec leur milieu de travail. Les jeunes sont particulièrement touchés par ce phénomène. De plus, les difficultés à concilier les horaires de travail avec la vie personnelle ont un impact sur la chute du bénévolat et autre forme de participation actuelle à la vie collective.

Que dire de la vie de quartier qui a perdu beaucoup de souffle?

Une chose est certaine, une nouvelle culture de la citoyenneté ne s'improvise pas. Il faut des conditions sociales pour favoriser son émergence, son entretien, sa transmission et permettre que les gens questionnent leur façon de faire, de penser et d'agir. ■

4. «Ré-concilier...», page 11.

5. «Échec au chômage...», page 7.

EXCURSION AU PAYS DE JÉSUS

Un fascinant voyage au pays de la Bible!

Ce jeu propose aux jeunes de neuf ans et plus un voyage dans l'espace et dans le temps. Tout au long d'un parcours aux multiples surprises, les joueurs seront amenés à visiter des lieux historiques et à répondre à des questions relatives au passage de Jésus en Palestine, il y a 2000 ans.

Ce jeu contient:

- une planche de jeu toute en couleur et des pions
- une brochure de 40 pages pour les consignes et les réponses

Prix régulier: 15,95\$; PRIX RÉDUIT: 5\$ (+ frais d'envoi + taxes). Commandez à:

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400 boul. Saint-Laurent, Montréal H2R 2Y1 tél.: (514) 274-4381; téléc.: (514) 274-5185

UNE NOUVELLE BASE POUR LA CITOYENNETÉ

Par Qussai Samak¹



Une citoyenneté basée exclusivement sur la notion de droit est vouée à l'impasse. Son fondement n'est-il pas plutôt l'enracinement dans une collectivité et l'obligation, particulièrement pour les mieux nantis, d'assurer aux autres une existence matériellement et moralement équilibrée?

Au seuil d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, nous vivons – comme le veut la tradition – le moment des grands bilans. Aujourd'hui, nous sommes habitués, trop même, à l'évocation des crises: crise économique dont les quarante millions de chômeurs et exclus des pays de l'OCDE sont la preuve la plus éloquente; crise de dislocation structurelle dans nos appareils de gestion étatique et de production industrielle, à l'heure où la seule sou-

veraineté qui demeure opérante est celle de l'argent; crise socioculturelle qui trouve ses expressions les plus tristes dans la solitude des vieux, la dérouté d'une jeunesse en proie aux démons sauvages du suicide, et la dissolution progressive dans l'espace social des matrices nourricières de l'enfance; et finalement crise morale, à l'heure des égoïsmes qu'engendre une insécurité économique et sociale, devenue endémique dans les sociétés modernes.

Il est, toutefois, une crise qui se place dans la zone de confluence de toutes les autres et qui en est en quelque sorte la résultante, celle de la citoyenneté. En tant que concept, la citoyenneté est toujours appréhendée par ce qu'elle évoque sur le plan des droits et des devoirs formels qui s'y rattachent: droit de vote et de rési-

dence, droit à la protection et à l'aide prescrites par la loi, et devoir de s'y soumettre dans un État de droit. Mais ce serait une erreur, et l'erreur est très courante, de réduire la citoyenneté à de telles expressions formelles.

La citoyenneté comme enracinement

La citoyenneté est, somme toute, un enracinement – bien ou mal réussi – de l'individu au sein d'une collectivité. Et c'est à travers cet enracinement, tel qu'identifié par la singulière Simone Weil, peu avant sa mort prématurée en 1943, que doivent s'entretenir et s'effectuer avec autrui tous les rapports de réciprocité si essentiels à l'équilibre matériel et moral de l'être humain. C'est seulement en percevant la citoyenneté sous un tel angle que la crise qu'elle traverse aujourd'hui pourrait être mise au grand jour.

Premièrement, si la citoyenneté est pour

1. Ingénieur chimiste et conseiller en matière de protection de l'environnement et de la santé et la sécurité du travail à la Confédération des syndicats nationaux. Il est également professeur adjoint au département de génie chimique à l'Université McGill.

l'essentiel enracinement, il en résulte que tout ce qui déracine l'humain ne peut que lui porter atteinte. Et c'est depuis fort longtemps que les facteurs de déracinement ne cessent de croître et de s'aggraver. Trois de ces facteurs s'avèrent primordiaux: les exigences organisationnelles et structurelles du système de production capitaliste et leurs effets sur le tissu social et communautaire des sociétés contemporaines; la précarisation de l'emploi sous l'effet des percées techniques de plus en plus rapides et de plus en plus radicales (percées qui n'ont comme opportunité que leur simple possibilité sur le plan technique et leur valeur lucrative pour ceux qui en détiennent les titres de propriété, sans égard à leurs conséquences sur les plans humain, moral ou social); et surtout un intégrisme économiciste à caractère totalitaire qui, dans de perfides épousailles avec un libéralisme devenu caricature de ses nobles origines, ne reconnaît plus que sa propre rationalité; un intégrisme basé sur l'autonomisation absolue de l'argent que nos politiciens aiment bien assimiler aux phénomènes désagréables de la nature que l'on doit subir avec une sage résignation.

Deuxièmement, définir la citoyenneté comme enracinement par lequel se déploient et se vivent des rapports de réciprocité avec autrui, c'est omettre sciemment la notion fondatrice autour de laquelle la citoyenneté se définit depuis bientôt trois siècles: celle de droit. Il s'agit d'une omission fort indiquée. Car c'est précisément dans la fondation quasi exclusive de la citoyenneté sur le concept du droit, et sa localisation pour l'essentiel dans le champ de la revendication, qu'on l'a vouée à l'impasse vers laquelle elle s'achemine aujourd'hui, dans la plupart des pays industriels.

À travers l'oeuvre du sociologue britannique T.H. Marshall et celle de Maurice Roche, dans son sillage, on apprend que l'articulation moderne de la citoyenneté dans la civilisation euro-américaine est la synthèse historique de trois catégories de droits: celle des droits civils, l'une des conquêtes majeures du XVIIIe siècle; celle des

droits politiques, héritage des luttes du XIXe siècle et, finalement, celle des droits sociaux, produit de notre siècle. Il s'agit d'une catégorie de droits dont l'expression principale se trouve dans le New Deal de F.D. Roosevelt et dans les amendements majeurs qu'apporta Keynes à la théorie classique de l'économie libérale. Grâce à ce dernier, une place importante fut aménagée aux interventions macro-économiques de l'État pour des finalités d'ordre social.

Avec l'articulation à la fois théorique et pratique des droits sociaux tels qu'incarnés par l'État de l'assistance sociale de l'après-guerre, on a cru définitivement réglée la question de la citoyenneté, du moins dans les pays industriels, hantés qu'ils étaient par la menace du stalinisme. Avec une définition des droits sociaux liant l'État à ses citoyens, il y avait non seulement une réponse plus adéquate aux appels à un ordre social plus juste, mais également l'avantage de civiliser un système capitaliste qui tend toujours à la polarisation des inégalités sociales et économiques. À court terme, on avait certainement raison. Mais à la longue, l'impasse était toujours au rendez-vous.

Enracinement et obligations

Pourquoi une citoyenneté basée exclusivement sur des notions de droits et des pratiques de revendications serait-elle vouée à une telle impasse? C'est à *L'enracinement*, dernière oeuvre de Simone Weil, que l'on doit la réponse la plus claire à la question:

Un droit n'est pas efficace par lui-même, mais seulement par l'obligation à laquelle il correspond; l'accomplissement effectif d'un droit provient non pas de celui qui le possède, mais des autres hommes qui se reconnaissent obligés à quelque chose envers lui. L'obligation est efficace dès qu'elle est reconnue.

Une obligation ne serait-elle reconnue par personne, elle ne perd rien de la plénitude de son être. Un droit qui n'est reconnu par personne n'est pas grand-chose.

Et pour ceux qui croient que cela n'est qu'un développement laborieux d'une idée déjà familière: celle d'un équilibre toujours souhaitable entre droits et devoirs, Weil ajoute ceci:

Cela n'a pas de sens de dire que les hommes ont, d'une part des droits, d'autre part des devoirs. Ces mots n'expriment que des différences de point de vue. Leur relation est celle de l'objet et du sujet. Un homme, considéré en lui-même, a seulement des devoirs, parmi lesquels se trouvent certains envers lui-même. Les autres, considérés de son point de vue, ont seulement des droits. Il a des droits à son tour quand il est considéré du point de vue des autres, qui se reconnaissent des obligations envers lui. *Un homme qui serait seul dans l'univers n'aurait aucun droit, mais il aurait des obligations.*

Mais l'homme n'est jamais seul dans l'univers, il est le produit de son enracinement social. Il est un ensemble de requis sociaux, économiques et culturels, sans lesquels un enracinement propice à une existence matériellement et moralement équilibrée de l'individu est impossible. À leur tour, ces requis n'ont pour condition *sine qua non* que la transmission stable de la vie au sein de toute collectivité, et rien d'autre. C'est là où se trouve l'ancrage définitif des obligations ultimes de l'homme.

En termes pratiques, il est malaisé sur le terrain des droits de refuser à un citoyen sans enfant son droit de ne pas accepter que son fardeau fiscal contribue à la socialisation et au maintien des «enfants des autres». Sur le terrain de l'obligation cela est parfaitement faisable, ne serait-ce que par le simple fait que ce sont bien les enfants des autres qui contribueront au maintien social et matériel d'un tel citoyen, au crépuscule de sa vie.

LA JUSTICE ET LES AUTOCHTONES

Peut-il y avoir plusieurs "justices"?

Les expériences autochtones pourraient-elles améliorer notre propre justice?

La parole différente des femmes autochtones sur leurs droits.

Lisez ce dossier qui reste au coeur de l'actualité dans notre numéro de septembre.

En d'autres termes, le droit est un principe qui constitue peut-être une condition nécessaire pour assurer cohésion et encadrement moral basés sur la justice et l'équité à une collectivité sociale donnée, mais il n'est guère suffisant en soi. Ce qui est à la fois nécessaire et suffisant, c'est le principe de l'obligation, principe dont l'efficacité, contrairement au principe de droit, est toujours absolue, jamais relative.

Il est même raisonnable de pousser l'argument davantage, en affirmant une évidence qui risque de surprendre: rien dans les grandes oeuvres les plus durables de l'humanité, qu'elles soient matérielles ou morales, ne saurait être attribué au principe de droit. En dernière analyse, tout est attribuable soit à la joie de donner, à la motivation interne de faire, de créer ou d'engendrer, même dans la souffrance, à l'obligation librement assumée ou imposée par une autorité supérieure, ou – malheureusement – à l'exploitation des autres. Si l'obligation est un principe créateur qui se place toujours en amont des choses, le droit, lui, est le principe d'appropriation qui opère souvent en aval.

En effet, les sans-culottes de 1789 et leurs leaders politiques avaient raison de fonder la radicalité de leur projet sur le principe fondateur de droit. Le sens de cette position découlait du fait qu'il s'est agi, à l'époque, de défaire des foyers de privilèges, fixes et transmissibles par les lois de l'héritage et du sang, qui empêchaient l'avancement moral et matériel de la majorité de la population. Depuis, les héritiers des sans-culottes, ceux qui se nomment la Gauche, ont commis l'erreur de concevoir en permanence leur présence sociale et politique en fonction du même principe. Et si, dans le passé, ce fut une erreur de continuer par somnambulisme dans le même sillage, perpétuer la pratique de nos jours constitue une faute.

Les responsabilités de la majorité comblée

Aujourd'hui, il n'y a plus de foyers fixes et cloisonnés de privilèges qui entravent le progrès matériel et moral de la majorité dans l'espace euro-américain. Nous appartenons aux sociétés de ce que John Kenneth Galbraith nomme «la majorité comblée» (*the contented majority*): les 70



Robert Fréchette/STOCK

Si la citoyenneté n'est pas basée sur la responsabilité et l'obligation, il ne reste aux 20 ou 30% d'exclus qu'à défendre leurs droits aux urnes. Mais si la majorité comblée fait de même, les exclus ont bien peu de chances!

à 80% de la population à qui rien d'essentiel ne manque, nonobstant l'insécurité économique et sociale de plus en plus grande qui marque leur existence aujourd'hui. Ne perdons pas de vue non plus qu'il s'agit d'une majorité à la fois créatrice et consommatrice, avide de la même culture sociologique qui est à la base même de ce totalitarisme marchand à qui rien n'échappe plus.

Si le principe de droit est le seul régulateur de l'espace social et économique, pourquoi une majorité comblée dans une proportion de 70% ou 80% de la population devrait-elle renoncer à ses droits, même conçus en termes les plus étroits et les plus myopes possible? Que les 20% ou 30% d'exclus défendent leur droits le moment venu, dans l'isoloir des urnes, la majorité comblée défendra les siens! Et si faute il y a, elle est sans contredit la responsabilité de certaines composantes de la Gauche. En abandonnant totalement le terrain de l'obligation et de la responsabilité, principes si essentiels à l'équilibre moral et matériel de la société, on a livré ces mêmes principes en otage, sur le plan du discours, à la démagogie d'une Droite toujours égoïste, et de plus en plus sauvage.

Et c'est la raison pour laquelle il est admis d'affirmer qu'aucun projet de société digne de ce nom n'est possible aujourd'hui sans qu'il soit axé autour d'une citoyenneté basée sur la responsabilité et l'obligation; responsabilité et obligation qui doivent engager, en premier lieu, les plus puissants et les plus fortunés de la société comme condition préalable à leur imposi-

tion aux plus faibles et au plus démunis. Une collectivité peut sombrer dans le déclin moral et l'anomie, victime d'un engorgement de droits contradictoires, dans un contexte où chacun limite son rôle social de citoyen à parfaire l'art victimiste de la revendication. Une société, par contre, ne peut jamais souffrir d'un excès d'obligations auto-assumées par ses membres.

Aujourd'hui, il semble de mise, dans les couloirs des universités comme dans les rangs d'une gauche à la mode, de dire à

Aucun projet de société digne de ce nom n'est possible aujourd'hui sans qu'il soit axé autour d'une citoyenneté basée sur la responsabilité et l'obligation.

tort et à travers que toute réalité sociale n'est que fabrication du discours et création langagière. Soit! Un défi est dorénavant lancé pour changer de discours à défaut de pouvoir changer le reste. En attendant de mettre l'obligation au centre de nos pratiques sociales et économiques, que l'on commence par la mettre au coeur du discours. ■

Chère Madame Harel

Madame Louise Harel
Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Chère Madame la Ministre,

Je viens de terminer la lecture des deux rapports sur la réforme de l'aide sociale. On y trouve, vous le savez déjà, des orientations très différentes. Tandis que le rapport Fortin vise avant tout à redistribuer les montants actuels à l'intérieur du système actuel, le rapport Bouchard propose une réorganisation globale du système et invite votre gouvernement à injecter des montants supplémentaires. C'est sans doute ce qui frappera le plus les gens de votre gouvernement qui ont actuellement les ciseaux faciles. L'obsession de la dette semble actuellement faire de nombreuses victimes et stériliser de plus en plus leur imagination.

Il ne fait cependant pas de doute pour moi que le rapport Bouchard esquisse une réforme qui dépasse de beaucoup la seule réforme de la sécurité du revenu. À ce titre, elle mérite d'être discutée à sa juste valeur. Vous me concéderez, je pense, que les journaux n'ont pas décortiqué beaucoup les propositions et que la télé s'est contentée de mettre en capsules les deux rapports. Ce sont les groupes communautaires qui en ont le plus entendu parler et encore! La plupart des rencontres se sont souvent perdues dans des contestations de détail sans que les changements de fond aient pu être vraiment examinés.

Et voici qu'on nous annonce déjà votre réforme pour demain, et que les gens auront le mois d'août pour en discuter. Avouez que c'est un peu rapide. À moins d'être des permanents dans des groupes de défense des personnes assistées sociales, la plupart des gens n'en auront guère entendu parler et soupçonneront encore moins les grands enjeux qui sont sur la table.

J'ajoute que l'ancienne Ministre, Madame Blackburn, avait aussi mis sur pied un comité interministériel qui devait remettre ses propres recommandations. J'avais trouvé très pertinent et novateur de mettre ainsi à contribution des représentants de divers ministères et de les inviter à travailler ensemble. La chose est si rare qu'elle mérite d'être soulignée. Or, je n'ai pas entendu, jusqu'ici, quoi que ce soit d'un début de bout de rapport. Tout se passe comme si ce travail se faisait en cachette, loin de l'oeil indiscret du citoyen. La transparence vient d'attraper le rhume, et la démocratie avec elle.

Mais revenons au coeur de la question. La mise en place du système de sécurité du revenu a eu comme effet pervers de créer toute une nouvelle catégorie sociale. Il y avait donc désormais des B.S.! C'est-à-dire des personnes plus ou moins appauvries dont la société devait s'occuper pour qu'elles ne crèvent pas de faim. Et on s'en est donc occupé! Au fil des ans, ces personnes ont eu droit à toutes les initiatives imaginables pour les aider à retrouver le droit chemin: programmes d'employabilité, la plupart bidon, retour aux études pour une poignée d'entre eux, surveillance tatillonne généralisée, intrusion dans leur vie privée. Les technocrates se sont ici dépassés. Ils sont arrivés à mettre en place un système de plus en plus complexe, sans souplesse, où les fonctionnaires de première ligne ne pouvaient même pas se retrouver.

Le B.S. était devenu celui sur qui un peu tout le monde pouvait se défouler de ses désillusions. Plus grave encore, des milliers de gens y ont laissé leur dignité et leur capacité d'être citoyen ou citoyenne comme tout le monde.

La population, pour sa part, a tôt fait de se refroidir devant ces «fainéants» et de les stigmatiser. Car le grand rêve de la retraite à 55 ans et de l'apothéose dans le bungalow de banlieue s'est rapidement déchiré sous les coups de la crise économique. Quand le travail et donc l'argent se font rares, il est utile de trouver ce «baudet, ce pelé, ce galeux» d'où vient tout le mal. De victime de la pauvreté, le B.S. était devenu coupable de l'appauvrissement de la classe moyenne. Sans travail, malgré deux ou trois programmes destinés à le rendre conforme, c'est lui, disait-on, qui obligeait chacun des travailleurs à petit salaire à travailler plus fort. Sans formation, il agressait celui qui, avec ses deux diplômes, ne pouvait pas travailler!

En somme, le B.S. était devenu celui sur qui un peu tout le monde pouvait se défouler de ses désillusions. La solidarité sociale en a mangé un coup, vous le savez. Plus grave encore, des milliers de gens y ont laissé leur dignité et leur capacité d'être citoyen ou citoyenne comme tout le monde.

C'est pourquoi je trouve particulièrement neuve la perspective du rapport Bouchard qui, d'entrée de jeu, cherche à



Jean François Leblanc/STOCK

casser cette représentation sociale. Il propose, en effet, que l'on passe du B.S. au citoyen, un citoyen qui a de faibles revenus à cause du chômage ou de toutes les folles « rationalisations » du monde du travail. Un citoyen qui veut travailler et qui, dans la plupart des cas, peut le faire. Un citoyen et, plus souvent, une citoyenne, qui ne demande pas mieux que d'apporter sa contribution à son milieu. N'est-ce pas d'ail-

Au lieu de prendre le citoyen pour un fraudeur qui s'ignore ou, pire, pour un lâche qui se laisse vivre, on nous propose de partir résolument de sa volonté de travailler et de mettre en place des moyens concrets pour l'accompagner dans sa démarche vers l'emploi.

leurs ce qu'elle fait avec ses enfants, ses vieux parents et souvent avec les autres citoyens et citoyennes de son quartier?

Madame Harel, vous avez là en germe une innovation sociale. Il vous revient de la mettre en place. Nous sommes ici bien loin de certains changements cosmétiques au système actuel. Nous sommes devant un changement social d'envergure. Au lieu de combattre les préjugés à l'égard des B.S., il s'agit de supprimer le B.S., lui-même. Au lieu de

s'apitoyer sur l'exclu, ou encore sur soi-même, au risque de le devenir un jour ou l'autre par les temps qui courent, il nous est proposé de tout mettre en oeuvre, au niveau local, régional et national, pour surmonter concrètement la crise du travail.

La création d'un guichet unique pour l'emploi va dans ce sens. Au lieu de prendre le citoyen pour un fraudeur qui s'ignore ou, pire, pour un lâche qui se laisse vivre, on nous propose de partir résolument de sa volonté de travailler et de mettre en place des moyens concrets pour l'accompagner dans sa démarche vers l'emploi. Au lieu du chacun pour soi, on invite toutes les forces d'un quartier ou d'une région à chercher ensemble des solutions concrètes au chômage.

Je le sais, Madame la Ministre, plusieurs de vos collègues au gouvernement et un bon nombre de citoyens vont sourire devant tant de naïveté. Beaucoup d'institutions, y compris les patrons et les syndicats, vont froncer les sourcils devant cette importance accordée au développement local. Certaines élites voudraient beaucoup mieux demeurer les seuls interlocuteurs obligés du gouvernement et déverser sur les instances locales le fruit de leurs grandes orientations.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, je vous demande de tenir ferme la barre. Nous avons, comme société, la chance d'innover profondément. Trop de gens ont souffert de l'ancien système. Trop de personnes ont vu grandir sur leur dos le déficit social et démocratique. Le temps de risquer est arrivé. ■

Guy Paiement
Centre Saint-Pierre

ÉTAT-PROVIDENCE ET NÉO-LIBÉRALISME: REPÈRES HISTORIQUES

par Gilles Dostaler¹

Smith, Keynes, Hayek, Friedman, Lucas... Ces grands prêtres de l'économie se partagent entre deux conceptions irréductibles du rapport entre la société et l'individu. Quelques idées, assez simples, et qui mènent littéralement le monde!

On ne peut comprendre la remise en cause de l'État-providence et de son interventionnisme sans se placer dans une perspective historique. Le néo-libéralisme renoue avec un courant libéral né au dix-huitième siècle. La révolution keynésienne, qui a accompagné la mise en place de l'État-providence, s'est développée entre les deux guerres en opposition à ce libéralisme classique. La crise de l'État-providence, amorcée dans les années soixante, est marquée par la montée d'une nouvelle forme de libéralisme, parfois qualifiée de contre-révolution monétariste.

Les théories que nous évoquerons brièvement sont autant de rationalisations *a posteriori* que d'inspirations pour les politiques auxquelles elles sont associées. Le rapport entre les théories sociales et l'histoire dans laquelle elles s'inscrivent est complexe; les liens de causalité ne sont pas univoques.

Le libéralisme classique

L'économie politique classique est, dès sa naissance, fascinée par la physique newtonienne dont elle cherche à calquer les méthodes. Cette fascination dure toujours, comme en fait foi l'attribution d'un prix d'économie «en mémoire de Nobel²». L'économie est ainsi perçue comme un organisme obéissant à des lois naturelles; la «science économique» qui rend compte de ces lois aurait donc les mêmes caractéristiques que les sciences naturelles. À ces lois, la société comme le pouvoir politique doivent se plier.

C'est aux physiocrates qu'on doit la création, dans la France de la deuxième moitié du dix-huitième siècle, de l'expression de «science économique» et celle de «laisser-faire³». Inspiré par les physiocrates, Adam Smith (1723-1790) donne au libéralisme sa formulation classique, qu'illustre l'image de la main invisible. La société est vue comme un ensemble d'individus autonomes, mus par leur intérêt matériel, cherchant à maximiser leur satisfaction avec le moins d'effort possible: l'*homo economicus* est hédoniste, utilitaire, égoïste, rationnel. Une main invisible assure que le bien-être de l'ensemble est à son maximum lorsque chacun poursuit son intérêt propre. Pour les physiocrates, la main invisible était celle de Dieu.

À la fin de notre siècle, on a décerné le «prix Nobel» aux économistes qui ont démontré mathématiquement le théorème de la main invisible⁴, à savoir, dans le jargon économique contemporain, que tout équilibre concurrentiel procure un optimum économique et que tout optimum est un équilibre concurrentiel.

Né dans la nuit des temps, comme un mécanisme pour aider les sociétés à organiser leur subsistance matérielle, donc au service des sociétés, le marché s'est graduellement transformé en organisateur et dominateur de la société. L'idée de l'autorégulation du marché, avec la loi de l'offre et la demande, est un élément fondamental de la pensée économique classique et néo-classique. Non seulement le marché se soumet-il tous les biens matériels et immatériels, mais il s'empare de toutes les dimensions de la vie sociale, et en particulier du travail.

L'équilibre sur le marché du travail détermine ainsi le niveau de l'emploi. Ce niveau ne peut être inférieur à celui du plein emploi que si des interventions extérieures au processus du marché, telles que la fixation d'un salaire minimum ou un pouvoir syndical excessif, empêchent le salaire effectif d'être à son niveau d'équilibre. De la même manière, le libre fonctionnement du marché du capital assure que toute épargne est investie et que le taux d'intérêt est à son niveau d'équilibre. Le laxisme monétaire des autorités politiques peut perturber temporairement ces équilibres.

La théorie quantitative de la monnaie, née au dix-septième siècle et devenue une pièce essentielle de la macroéconomie classique, assure qu'à long terme la monnaie est neutre; c'est-à-dire que toute variation dans la quantité de monnaie en circulation est toujours suivie d'une variation identique dans le niveau général des prix, sans effet sur les grandeurs réelles déterminées par la loi de l'offre et la demande. Autre élément de cet univers théorique, la loi des débouchés, formulée par l'économiste français Jean-Baptiste Say en 1803⁵, assure qu'à l'échelle de l'ensemble de l'économie, l'offre crée sa demande, de sorte qu'il ne peut y avoir de surproduction générale et de chômage involontaire.

L'État doit donc limiter ses interventions à l'encadrement du jeu de la concurrence: pour Adam Smith, l'armée, la police et la justice. Smith admettait aussi que l'État prenne en charge certains grands travaux non rentables pour l'entreprise privée, en particulier l'infrastructure de transport qui donne un peu de visibilité à la main invisible. Pour le reste, il faut «laisser faire et laisser passer».

Les contemporains et successeurs immédiats de Smith ont ainsi mené une lutte farouche pour l'abolition des lois sur les pauvres qui, en assurant la survie de ces derniers, privaient le marché du travail naissant de la flexibilité essentielle à son fonctionnement harmonieux. Avec l'abolition des derniers vestiges des lois sur les pauvres, celle des lois restreignant la libre importation du blé, et l'Acte de Peel réformant la Banque d'Angleterre, au milieu du dix-neuvième siècle, le capitalisme de laisser-faire, que symbolise l'Angleterre victorienne, atteint sa maturité.



CANAPRESSE

John Maynard Keynes, 1883-1946

Keynes et l'État-providence

Le capitalisme victorien entre en crise dès la fin du siècle dernier. La première guerre mondiale, la révolution bolchevique, la montée des fascismes et la crise des années trente montrent que le système, glorifié par les économistes classiques, fait eau de toute part et est en voie de s'écrouler. La révolution keynésienne est une réaction à cet effacement. Elle se manifeste par de profondes transformations institutionnelles qui assurent une relance de la croissance des économies capitalistes, désormais étroitement régulées par les pouvoirs publics.

C'est la mise en place de l'État-providence, qu'on appelle aussi l'État keynésien. John Maynard Keynes (1883-1946) n'est évidemment pas l'unique auteur de la révolution keynésienne. Le «New Deal» du président américain F.D. Roosevelt a été déclenché avant la mise au point finale, par Keynes, de sa théorie économique. Cela dit, Keynes a joué un rôle majeur, bien au-delà du seul domaine de la théorie économique, et il importe donc de décrire brièvement son apport.

Comme pour tous les grands penseurs sociaux, la vision économique de Keynes s'appuie sur une vision politique qui est elle-

même issue d'une philosophie, d'une vision du monde. Keynes et ses amis, artistes et écrivains, du groupe de Bloomsbury, se sont d'emblée opposés radicalement aux idéaux de l'univers victorien – frugalité, accumulation d'épargnes, morale traditionnelle – et à leurs fondements utilitaristes.

L'être humain doit être vu, non pas comme un calculateur égoïste et rationnel, mais comme un personnage mu par des pulsions contradictoires, souvent irrationnelles, vivant dans un monde caractérisé principalement par l'incertitude et la précarité de toute chose. La civilisation est une mince couche sur un dangereux volcan. Ce volcan se manifeste entre autres par la violence qui peut accoucher de régimes monstrueux, comme ceux de la Russie bolchevique ou de l'Allemagne nazie.

La réforme économique est essentielle pour se protéger contre ces catastrophes. Pour Keynes, non seulement le règne du laisser-faire est-il terminé, mais aussi la parabole de la main invisible n'a jamais vraiment eu de sens. Aucun mécanisme ne peut assurer, dans une économie de marché, le maintien du plein emploi, non plus d'ailleurs que celui d'une répartition équitable des revenus. Tel est le message principal de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), oeuvre majeure dans laquelle Keynes fait une longue démonstration théorique de son point de vue.

Ce point de vue s'impose vite, comme son corollaire pratique: c'est aux pouvoirs publics qu'incombe la responsabilité d'assurer une demande effective suffisante pour assurer le plein emploi. Parmi les moyens d'y arriver, il y a toute la panoplie des instruments associés à ce qu'on appelle l'État-providence, visant à garantir le maintien de revenus suffisants, dans tous les groupes sociaux, pour assurer une demande de consommation. Les trente années d'après-Guerre, qu'on a baptisées les «trente glorieuses», voient le triomphe de l'interventionnisme keynésien, sous une forme relativement modérée, par exemple en Amérique du Nord, ou plus radicale, comme dans les pays scandinaves.

Le néo-libéralisme

Comme la révolution keynésienne, le néo-libéralisme se déploie dans un contexte de crise, dont la responsabilité est d'ailleurs souvent imputée aux politiques keynésiennes. Avec la fin des années soixante, la croissance commence à ralentir, entraînant des hausses des taux de chômage qui n'ont pas pour effet de ralentir celles des taux d'inflation, contrairement à ce qu'enseigne la théorie orthodoxe. Hausses des taux d'intérêt et ralentissement de la croissance entraînent à leur tour un accroissement des déficits budgétaires. Le système monétaire international mis en place à la fin de la deuxième guerre mondiale entre aussi en crise à la même époque.

Le néo-libéralisme remet à jour les thèses que Keynes et ses alliés avaient combattues dans les années vingt et trente. Le libéralisme n'est pas disparu au terme de ce combat. Il s'est maintenu en force dans quelques bastions tels que l'Université de Vienne, la London School of Economics, l'Université de Chicago, ou encore la Société du Mont-Pèlerin, fondée par Hayek, en 1947, pour protéger et promouvoir les idéaux du libéralisme contre la poussée du socialisme et du planisme sous toutes ses formes, y compris keynésienne.

1. Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal. Ce texte, paru dans *Ligue des droits et libertés*, vol. XV, no 1, hiver 1996, p. 23-25, condense des développements qu'on trouve dans Beaud et Dostaler (1993).
2. Ce prix est en effet abusivement qualifié de «prix Nobel». Il s'agit d'un prix attribué par la Banque de Suède depuis 1969.
3. On célébrait, en 1994, le tricentenaire de la naissance du chef de file des physiocrates, le médecin François Quesnay (1694-1774).
4. Entre autres: Maurice Allais, Kenneth Arrow et Gérard Debreu.
5. Et revenue à l'ordre du jour sous l'appellation d'économie de l'offre, associée à ce qu'on a appelé la «reganonomique».

Si Keynes, dont il fut le principal opposant dans les années trente, peut être considéré comme le théoricien majeur de l'interventionnisme, Friedrich Hayek (1899-1992, «prix Nobel» 1974) occupe certainement la même place par rapport au libéralisme. Convaincu que la crise de 1929 a été provoquée par le laxisme monétaire qui a entraîné un surinvestissement, Hayek attribue la crise des années soixante-dix aux politiques keynésiennes de maintien artificiel de la demande effective à des niveaux inflationnistes. Les économies se sont habituées à la drogue keynésienne comme un individu s'habitue à l'alcool ou à la cocaïne. Mais les lendemains ne peuvent qu'être tragiques. Et la crise une fois déclenchée, il faut laisser le chômage faire son oeuvre de rétablissement des équilibres.

Si Hayek est le théoricien majeur du néo-libéralisme, Milton Friedman (né en 1912, «prix Nobel» 1976) en est le propagandiste le plus efficace, auprès du grand public comme des politiciens. Adversaire résolu de l'interventionnisme keynésien dès les années trente, apôtre inlassable du laisser-faire dans tous les domaines, Friedman réhabilite, vingt ans après la publication de la *Théorie générale*, en 1956, la vieille théorie quantitative de la

Le néo-libéralisme remet à jour les thèses que Keynes et ses alliés avaient combattues dans les années vingt et trente.

monnaie, et explique par les erreurs des autorités monétaires, fluctuations cycliques et crises économiques. Il appelle à une stricte discipline monétaire pour contrer une inflation qui apparaît de plus en plus comme le mal principal. Il élabore le concept de taux naturel de chômage, taux déterminé entre autres par les caractéristiques du marché du travail et par les modalités de l'assurance-chômage; on ne peut réduire ce taux qu'au prix d'une inflation sans cesse croissante.

Créé à la fin des années soixante, le terme de monétarisme recouvre, comme celui de keynésianisme, un ensemble vaste et diversifié d'auteurs et de courants de pensée qu'unissent néanmoins certaines idées de base: la théorie quantitative de la monnaie, la priorité à la lutte contre l'inflation, la croyance dans l'équilibre spontané et la stabilité inhérente des économies de marché, et donc le rejet de toute intervention économique de l'État.

Parfois présentée comme une révolution de palais au sein du monétarisme, la nouvelle macroéconomie classique, dont le chef de file, Robert Lucas, a reçu en 1995 le «prix Nobel d'économie», est plus radicale encore dans son rejet de l'État-providence. Postulant que les agents utilisent rationnellement toute l'information dont ils peuvent disposer et que les marchés sont toujours en équilibre, la nouvelle macroéconomie classique rejette le concept keynésien de chômage involontaire, posant comme hypothèse que les chômeurs ont fait un choix intertemporel volontaire entre loisir (la recherche de travail étant perçue comme une forme de loisir) et travail, compte tenu des prix. Alors que les monétaristes classiques concèdent une certaine efficacité aux politiques économiques à court terme, les nouveaux macroéconomistes classiques les considèrent comme inutiles, même à court terme, à moins qu'elles ne prennent les agents par surprise, ce qui ne peut être renouvelé indéfiniment.

Plus loin encore sur la voie du rejet de l'État, on trouve les libertariens, appelés aussi anarcho-capitalistes, dont le fils de Milton Friedman, David, est un chef de file. Ceux-là rejettent même les domaines qu'Adam Smith réservait à l'État, en prônant entre autres la privatisation de la police et de la justice.

Aux fondements du débat entre libéralisme et keynésianisme, entre néo-libéralisme et État-providence, se trouvent deux conceptions irréductibles du rapport entre la société et l'individu. Pour les premiers, la société est composée d'individus égoïstes, rationnels et omniscients, entièrement responsables de leur destin. Ainsi celui qui ne travaille pas se trouverait dans cet état parce qu'il ne se satisferait pas de la rémunération qui lui est offerte, ou qu'il aurait trouvé le moyen de frauder l'État en recevant un revenu auquel il n'a pas droit. Pour les seconds, la société est une entité différente de la somme des individus qui la composent, et son fonctionnement génère des maux dont l'individu n'est pas seul responsable. Il est dès lors de la responsabilité du corps politique, de la Cité, d'assurer à tous ses membres le minimum de bien-être et de protection matériels sans lequel la vie n'a guère de sens.

Nous préférons cette deuxième vision. Et nous croyons que le néo-libéralisme, en particulier dans ses derniers avatars, s'appuie sur une dangereuse utopie, que Keynes avait justement combattue en son temps, et en des termes qui demeurent d'actualité.

Références:

- Beaud Michel et Dostaler Gilles, *La pensée économique depuis Keynes: Historique et dictionnaire des principaux auteurs*, Seuil, Paris, 1996.
- Friedman Milton, *Capitalisme et liberté*, Laffont, Paris, 1971.
- Friedman Milton, *Inflation et système monétaires*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.
- Hayek Friedrich, *La Route de la servitude*, Paris, PUF, 1985.
- Hayek Friedrich, *Droit, législation et liberté*, Paris, PUF, 1980-83.
- Keynes John Maynard, *Essais sur la monnaie et l'économie. Les cris de Cassandra*, Paris, Payot, 1982.
- Keynes John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1982.
- Smith Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Flammarion, 1991. ■

L'action nationale

fondée en 1917

Revue mensuelle, 38,00\$ par an

- Sociale, économique et indépendantiste
- Indépendante des partis politiques
- Des faits, des idées et des solutions
- 1600 pages par année
- Plus de 200 collaborateurs

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal • H2L 4C7
1-(514)845-8533 Télécopie (514)923-5755

L'ÉGLISE ET LA QUESTION JUIVE DURANT LA GUERRE

par Pierre Ancitil¹

Un livre récent, l'Encyclique cachée de Pie XI, ressuscite une page méconnue de l'histoire et nous oblige à réfléchir sur l'attitude de l'Église catholique face à l'antisémitisme. L'histoire de cette encyclique commence en juin 1938, au moment où le Vatican veut réagir à la montée du fascisme et du racisme.

Certaines époques sont marquées profondément par un enjeu particulier, comme si, pour un moment, l'ensemble de la société ou de ses institutions gravitait autour d'une seule idée et de ses conséquences immédiates. Pour l'Église et l'ensemble du monde catholique, tel fut le cas, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, autour de la question du racisme érigé en système.

Quelle serait la position de l'Église dans un monde où de nouvelles idéologies tentaient d'introduire une perspective raciale dans le rapport de l'État avec ses citoyens, ou entre les personnes en général? Quelles mesures le Vatican entendait-il prendre pour résister à ce courant? À l'époque, la question n'était pas si simple qu'elle peut le sembler aujourd'hui.

Avant la décolonisation des années 60 et la mondialisation actuelle de l'économie, le racisme n'avait pas le même sens en Occident. Durant les années trente, les populations des pays d'Europe étaient encore très peu diversifiées sur le plan des origines. Sauf de notables exceptions, la question débattue alors ne touchait pas tant la diversité interne des sociétés que la volonté de certaines structures étatiques de mobiliser intensément leur peuple respectif autour d'une *conception raciale de la nationalité*. Cette racialisation des caractères nationaux historiques d'un pays visait à légitimer une guerre d'agression contre des voisins jugés intrinsèquement inférieurs, du fait d'être nés sur un territoire différent ou de ne pas appartenir à une racine biologique considérée plus pure.

L'affirmation des politiques racistes des États nazi et fascistes allait obliger l'Église à un sérieux examen de conscience, poussant le Vatican et le pape Pie XI à clarifier la position traditionnelle de l'Église sur ces questions. La hiérarchie catholique n'aurait sans doute pas d'elle-même entamé une telle réflexion, n'eût été des pressions inacceptables que la pensée raciste organisée fit peser sur les croyants d'Europe et sur le Vatican à partir de la deuxième moitié des années trente.

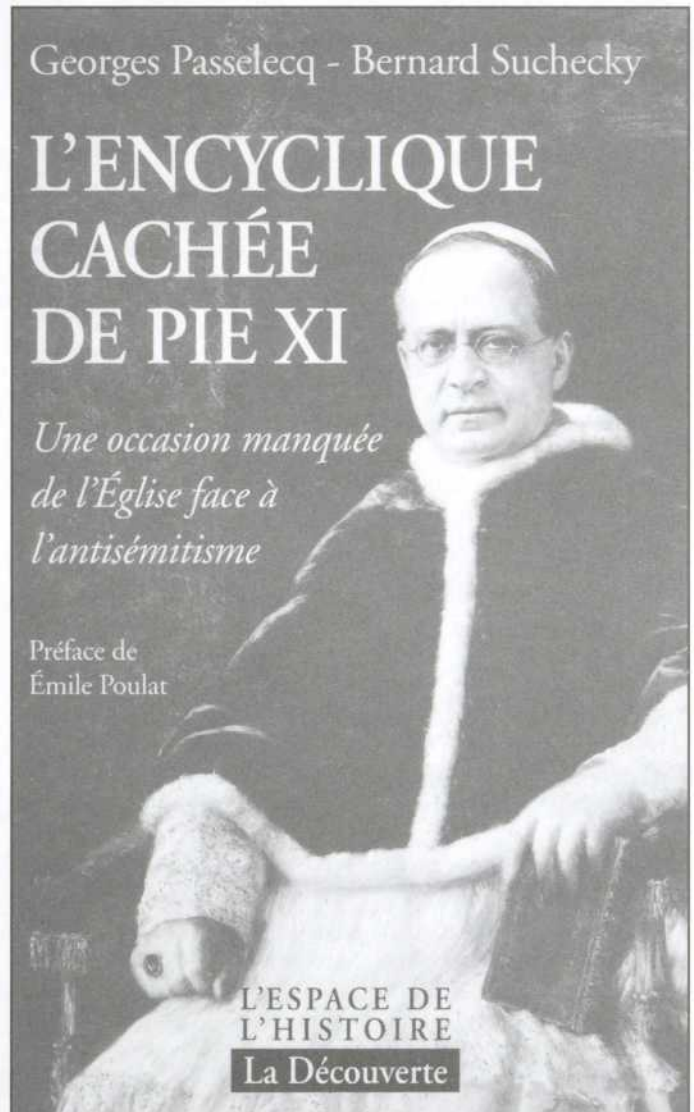
La décennie s'était ouverte, en effet, sous un augure favora-

Georges Passelecq - Bernard Suchecky

L'ENCYCLIQUE CACHÉE DE PIE XI

Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme

Préface de
Émile Poulat



ble quand l'Église avait convenu, en 1929, d'un Concordat avec l'État fasciste italien, régularisant les rapports des institutions religieuses avec la société civile. En 1933, le Vatican signait avec l'État hitlérien le même type d'entente qui, croyait-on, libérerait les catholiques allemands de contraintes politiques excessives et l'Église, du contrôle bureaucratique de l'appareil nazi. Or, très vite, on déchantait. Après 1935, ni Hitler ni Mussolini n'entendaient plus s'embarrasser des objections théoriques de l'Église à la racialisation de la société.

L'histoire de «l'encyclique cachée» (voir notre encadré) commence en juin 1938, à l'heure où les deux concordats sont vio-

1. L'auteur est conseiller au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'ENCYCLIQUE CACHÉE DE PIE XI¹

En juin 1938, Pie XI demande à un jeune jésuite américain de rédiger une encyclique attaquant le racisme sous toutes ses formes. Trois mois plus tard, le père John LaFarge livre, avec quelques collègues jésuites, un texte préliminaire intitulé *Humani Generis Unitas* (L'unité du genre humain). Mais le manuscrit « disparut » dans les dédales de la bureaucratie vaticane et ne fut jamais publié. En fait, son existence même fut gardée secrète jusqu'au début des années 70. C'est donc à une véritable enquête que se livrent Georges Passelecq et Bernard Suchecky pour retracer « l'encyclique cachée » : son texte exact d'abord, puis les circonstances jusqu'ici restées nébuleuses de son élaboration et de son acheminement vers le sommet de la hiérarchie.

Pie XI étant décédé en février 1939, qu'allait en faire son successeur, Pie XII ? Le projet de LaFarge avait-il eu l'aval de Pie XI, pour ensuite être rejeté par d'autres acteurs importants du Vatican ? Contenait-il des avancées substantielles sur le plan de la doctrine ou ressassait-il des points de vue déjà connus ? LaFarge, enfin, avait-il osé s'attaquer à la racine du problème, quitte à critiquer l'action de l'Église à d'autres périodes, sinon même indirectement sous le pontificat de Pie XI ? C'est ce type de spéculations, fascinantes sur le plan historique et éclairantes en regard des positions actuelles de l'Église et des croyants, qui font l'intérêt et la richesse de l'étude de Passelecq et Suchecky.

L'Encyclique cachée de Pie XI n'est pourtant pas rédigée

comme un roman policier. De longs passages sembleront arides aux lecteurs que n'intéressent pas les arcanes de la bureaucratie vaticane ou la dynamique interne de la vie jésuite à Rome. Le corps de l'ouvrage, sur la rédaction même d'*Humani Generis Unitas* et le sort qu'on lui a fait au Vatican, pourront sembler fastidieux par moments, surtout quand les auteurs citent longuement la correspondance des principaux protagonistes de l'époque.

Il est significatif qu'on ait confié une tâche aussi cruciale à un *outsider*, même aussi préparé que le père LaFarge. Peut-être cela justifie-t-il d'explorer à fond ses rapports avec la hiérarchie vaticane, à l'automne 1938 ? Mais cela oblige à se demander, comme le font avec brio les auteurs, s'il y avait, à la fin du règne de Pie XI, même une seule personne de l'appareil capable de s'acquitter convenablement d'une telle mission. La préface d'Émile Poulat et le chapitre V sont par ailleurs très utiles pour situer la problématique générale de l'entre-deux-guerres, et pour mieux comprendre la place de l'Église dans les mouvements de lutte contre la racialisation de la culture européenne.

P.A.

1. Georges Passelecq et Bernard Suchecky, *L'Encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme*, Collection L'espace de l'histoire, Éditions La Découverte, Paris, 1995, 321p.

lés, et où le Vatican cherche une riposte à la montée d'une conception antichrétienne de l'État moderne. Les autorités catholiques sont inquiètes, prises de vitesse par le rythme avec lequel s'affermirait contre elles l'autoritarisme fasciste italien. Le pape Pie XI se sait gravement malade et sent qu'il ne peut plus remettre le moment d'une réaffirmation de la doctrine de l'Église face aux idées racistes qui l'accablent et menacent peut-être même l'existence de l'Institution. Il veut un document qui puisse résumer la pensée de son règne de près de vingt ans et qui sache exprimer une contre-position décisive et percutante, reposant sur une doctrine inattaquable.

D'autres encycliques ou documents s'étaient penchés, au XX^e siècle, sur l'injustice sociale et les violations de la liberté religieuse : dès mars 1937, le Vatican avait publié coup sur coup une condamnation des pratiques et de l'idéologie raciale du nazisme allemand, *Mit Brennender Sorge*; puis une dénonciation des fondements de l'idéologie communiste, *Divini Redemptoris*. Il s'agissait maintenant d'étendre ce corpus doctrinal à l'ensemble de la pensée raciste, quel que soit le régime politique ou la société qui la produise et l'applique.

L'encyclique cachée de Pie XI montre clairement qu'en 1938 la papauté et l'ensemble de l'intelligentsia jésuite considéraient le racisme, sous sa forme étatisée ou sous sa forme plus spontanée des rapports entre personnes, comme contraire à la doctrine chrétienne. Soutenir l'inégalité des individus sur une base culturelle ou la définir comme découlant de caractéristiques innées liées à la biologie humaine équivalait à professer une opinion hérétique. Le racisme, aux yeux de l'Église, menait tout simplement à l'apostasie et rendait impossible la mission salvatrice de la foi.

L'encyclique « perdue » aurait donc réaffirmé, à un moment stratégique sur le plan politique, ce parti pris doctrinal, quelques mois après la visite triomphale d'Hitler à Rome, en mai 1938, et quelques semaines après la passation, par le régime fasciste italien, d'un ensemble de lois raciales calquées sur celles de l'Allemagne nazie. Le texte papal aurait aussi souligné, s'il avait été publié tel que rédigé par ses auteurs, une méfiance face à un certain nationalisme outrancier et une volonté de se distancier de l'État, érigé en symbole unique et finalité suprême de l'activité humaine.

L'impuissance du Vatican en matière d'antisémitisme

Un problème cependant demeurait entier à cette époque, que ni l'Église dans son ensemble, ni le texte de « l'encyclique » ne parvinrent à surmonter. Avant le début de la guerre, en septembre 1939, le racisme hitlérien ou mussolinien s'était exercé essentiellement et massivement contre une seule communauté : les Juifs. Une compréhension véritable du racisme aurait exigé des croyants, du clergé et de l'institution ecclésiale qu'ils se portent à la défense des Juifs comme principales victimes des idéologies fascistes. Or, il n'en fut rien. Lâcheté ? Crainte des représailles ? Ignorance des conditions objectives faites aux Juifs en Allemagne ? Rien de tout cela ou si peu. *L'encyclique cachée de Pie XI* montre qu'en réalité l'Église n'avait pas réussi, en 1938, à réconcilier sa position nouvellement réaffirmée fa-

ce au racisme avec une orientation primordiale de son histoire dont on trouve la racine dès l'époque patristique : l'antijudaïsme doctrinal.

Mit Brennender Sorge n'avait condamné ni le nazisme dans son ensemble, ni le totalitarisme politique et social dont il était responsable. Si l'encyclique s'était montrée très sévère sur les vexations subies par l'Église aux mains du régime hitlérien, elle n'avait pas soufflé mot des souffrances infligées aux Juifs, qui étaient beaucoup plus graves. Le Vatican s'était ému des lois raciales promulguées en Italie à l'automne 1938, mais n'avait manifesté aucune sollicitude spéciale pour les Italiens d'origine juive qu'elles visaient. Pire encore, l'Église n'avait émis aucune protestation particulière au lendemain de la *kristallnacht* (9-10 nov. 1938). L'allocution du 6 septembre 1938, où Pie XI déclara à des pèlerins belges que l'antisémitisme était condamnable du fait des origines sémites de la foi chrétienne, n'était pas une déclaration soigneusement mûrie et ne contenait d'ailleurs aucune allusion à la perversité et à l'injustice des lois raciales en vigueur en Italie. Ce cri du cœur allait finalement rester précisément cela : un sursaut émotif, dépourvu d'une volonté ferme de lutter contre l'antisémitisme.

Cette impuissance du Vatican en matière d'antisémitisme est reflétée dans l'encyclique «cachée». C'est un jésuite allemand, Gustave Gundlach, qui a rédigé la partie concernant les Juifs; ce dernier avait, en 1930, exposé la position traditionnelle de l'Église, affirmant que si une certaine forme d'antisémitisme était interdite par la morale chrétienne (celle qui combat les Juifs à cause de leur altérité «raciale» et nationale), une autre était par contre licite, voire même pratiquée par des organes officiellement catholiques.

Cet antijudaïsme voulait contrer, par des moyens légaux et moraux, l'influence jugée excessive des Juifs dans certains domaines d'activité. On reprochait, surtout aux Juifs détachés de la tradition mosaïque, de s'emparer de grandes richesses matérielles et de moyens de communication modernes puissants, comme le cinéma et la presse à grand tirage; on reprochait aussi aux Juifs, par le soutien qu'ils apportaient aux idées nouvelles et révolutionnaires, d'avoir supposément donné naissance au communisme athée et au nihilisme de certains milieux artistiques. Ces idées très largement répandues au sein de l'Église sont reproduites presque intégralement au chapitre V d'*Humani Generis Unitas*, même si le texte réprovoque aussi les persécutions antisémites devenues monnaie courante en Europe centrale en 1938.

Pour n'avoir pas su se détacher de l'antijudaïsme doctrinal qui marque profondément les premiers siècles de son histoire, et pour avoir ajouté foi et même encouragé, aux XIX^e et XX^e siècles, la dissémination au sein de l'Église des sornettes les plus invraisemblables concernant les Juifs, le Vatican avait fini, à la veille de la guerre, par se rendre impuissant à venir en aide concrètement aux Juifs persécutés. À force d'avoir réclamé pour les Juifs un traitement particulier ou d'avoir souhaité leur imposer une forme religieuse et civile de ségrégation, l'Église ne savait plus distinguer les périls véritables des harangues purement rhétoriques.

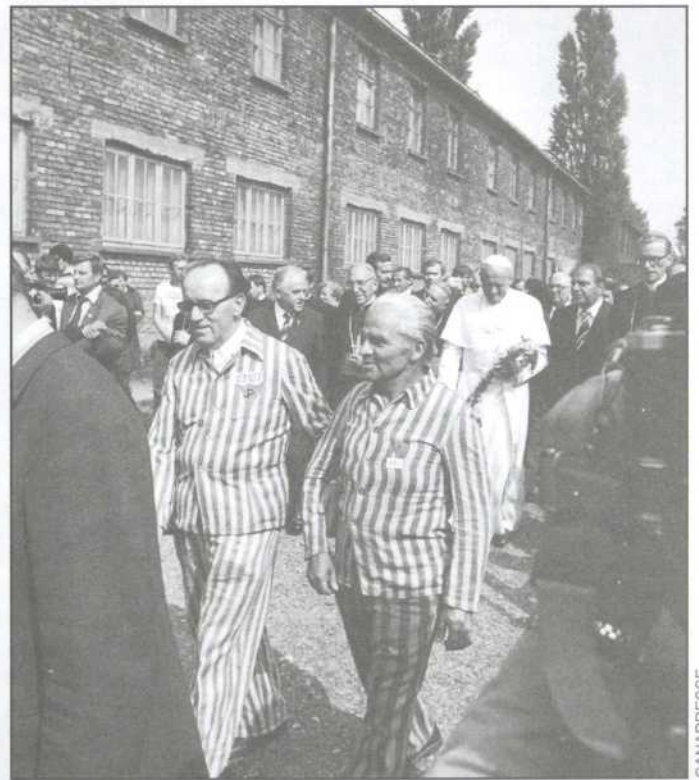
On comprend mieux, dans ce climat, même si on ne peut l'excuser, pourquoi l'Église ne s'est pas empressée de voler au secours de ceux qu'elle identifiait à tort parmi ses ennemis. En retardant le moment de leur réconciliation avec la modernité, les catholiques se privaient de l'ouverture à l'autre qui leur aurait permis de reconnaître le peuple juif comme une communauté fon-

dée sur la Révélation biblique et, par là, digne d'estime et de respect.

L'encyclique «perdue» aurait-elle pu, si elle avait été publiée au début de 1939, changer vraiment la situation? Il est permis d'en douter fortement. Déjà, à cette date, le Vatican avait tellement tergiversé dans la condamnation de l'antisémitisme structurel de l'État nazi, qu'il avait perdu une bonne part de sa crédibilité à ce sujet. D'autre part, les persécutions étaient menées si ouvertement dans tous les pays fascistes qu'une simple réprimande morale serait restée sans effet.

Mais l'encyclique *Humani Generis Unitas*, malgré ses défauts et contrairement à ce qu'avancent les auteurs de l'étude, aurait pu, à long terme, constituer une balise importante pour les chrétiens sincères, victimes malheureuses de courants de pensée judéophobes, que pratiquement rien ni personne ne venait à l'époque contredire de l'intérieur de l'Église. Après le désaveu de l'antisémitisme contenu dans le décret du Saint-Office supprimant, en 1928, l'Oeuvre sacerdotale des Amis d'Israël, il faudra attendre 1965 et *Nostra Aetate* pour que le Vatican se penche à nouveau sur les rapports du catholicisme au judaïsme.

Entre ces deux dates se situent tant d'événements charnières pour le peuple juif, dont la *shoah* et la création de l'État d'Israël, qu'il est difficilement concevable que l'Église n'y ait pas trouvé, au cours de ces années, matière à réfléchir et à repenser sa façon d'aborder et les Juifs et la tradition mosaïque. Ce silence, lourd de consentement face aux persécutions, aurait pu être brisé en 1939. Il ne le fut pas. C'est dire la responsabilité qui incombe à notre époque et aux chrétiens qui y vivent, de rattraper les années perdues et de combler le fossé d'ignorance et le déficit de crédibilité qui affligent l'Église sur cette question. ■



Jean-Paul II en visite à Auschwitz en 1979.
Restaurer la crédibilité de l'Église sur la question juive durant la guerre, une responsabilité qui incombe aux chrétiens d'aujourd'hui.

lectures du mois

avec André Beauchamp, Jean-Marc Dufort
et Francine Tardif

DANS LE MIROIR DE LA BOSNIE

Bernard-Henri Lévy,
Le lys et la cendre,
Paris, Grasset, 1996; 552 p.

Bernard-Henri Lévy a tous les défauts – et la plupart des qualités – de ce type particulier d'intellectuels que seul Paris semble capable d'enfanter. Et il le démontre avec éclat au fil des 552 pages de son dernier ouvrage, *Le lys et les cendres*, consacré à la Bosnie.

«Journal» écrit pour publication (avec tout ce que cela suppose d'exhibitionnisme), l'ouvrage relate quatre ans d'engagement en faveur d'une Bosnie que l'auteur perçoit comme l'incarnation même de l'Europe à laquelle il aspire, c'est-à-dire une Europe cosmopolite, tolérante et ouverte. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, prévient déjà la quatrième page de couverture, il ne s'agit pas d'un simple «journal», mais bien du récit de «l'aventuré, littéraire et politique, d'un homme qui a choisi d'intervenir dans les tumultes d'un événement tragique, qui marque le siècle». Un tel homme ne s'embarasse évidemment pas de modestie et ne fait pas toujours dans la nuance.

Bernard-Henri Lévy, dit BHL, semble connaître tous ceux et celles qui méritent de l'être – et il prend un plaisir évident à le faire savoir aux lecteurs. À l'aise dans les salons que fréquente le tout Paris, posant

un regard de connaisseur sur les femmes qu'il croise, BHL a ses entrées chez les grands de ce monde, voyageant à travers toute l'Europe en cultivant au passage les amitiés (et les inimitiés) avec ceux qui font l'actualité politique ou artistique. Il en rapporte moult anecdotes qui, malgré une grande richesse de style, forment la partie la moins intéressante de l'ouvrage.

Mais, lentement, derrière un Ego qui manie l'auto-critique avec un orgueil démesuré, émerge, au fil des pages, un portrait troublant de «l'après-guerre froide». S'étant lui-même hissé aux premières loges de la cause bosniaque, Lévy y trouve un lieu d'observation privilégié d'où réfléchir aux grandes questions de notre temps: la faillite du politique, qui se dissimule de plus en plus souvent sous le masque de l'humanitaire; l'importance démesurée du «médiatique», seul capable de «créer l'événement»; la soumission des esprits aux lois de la *realpolitik*; la montée des nationalismes barbares; le déclin de la figure de l'intellectuel engagé.

De tout cela, Lévy parle avec intelligence, avec lucidité et, souvent, avec profondeur. Même si l'insistance à faire de Paris le centre du monde civilisé peut irriter, on retire néanmoins de la lecture de l'ouvrage un portrait du monde occidental assez sombre, mais probablement juste. Quant à la cause bosniaque, le non-initié ne la connaîtra guère plus après qu'avant la lecture de l'ouvrage. BHL écrit pour ceux qui «savent» bien davantage que pour ceux et celles qui voudraient savoir. Il témoigne pour l'histoire et n'a que faire de pédagogie...

Le lys et la cendre se vend environ 50\$. C'est trop pour un livre qu'on n'aura vraisemblablement peu de plaisir à relire. En revanche, l'ouvrage mérite amplement d'être acheté – et emprunté – dans les bibliothèques publiques. ■

Francine Tardif

APPRENDRE À MOURIR

Claire Kebers,
*La vie in extremis. Mieux comprendre
pour mieux accompagner,*
Bruxelles, Lumen Vitae, 1995; 127 p.

Voici un précieux petit livre, tout vibrant de l'expérience quotidienne auprès des mourants et de leurs proches et qui témoigne d'une profonde connaissance du monde des soignants auquel il s'adresse en priorité. Avec sa compétence de psychologue appuyée sur une longue pratique, l'auteure aborde quelques points chauds relatifs à la fin de vie: l'enjeu des soins palliatifs, l'angoisse de la détérioration de soi, les étapes du deuil, la demande d'euthanasie, l'accompagnement ultime.

Il n'y a pas de savoir sur la mort. Aussi, l'auteure s'emploie-t-elle à parler de la vie *jusqu'au bout*. L'ouvrage s'ouvre sur une réalité désormais inhérente au traitement

du malade en phase terminale: les soins palliatifs. Toute personne a des besoins, des attentes et des droits jusqu'à la fin de sa vie et quel que soit son état. La spécificité des soins palliatifs consiste précisément à bien «poser les bases d'une approche médicale, humaine, affective et spirituelle du mourant, plus appropriée à sa dignité d'être humain et à ses besoins fondamentaux» (13).

L'enjeu principal des soins palliatifs relève d'un choix qui donne sens à ce que nous faisons, à ce que nous voulons être, pour nous-même et pour l'autre. C'est ainsi qu'une présence attentive et pleine de tendresse préviendra chez le malade l'angoisse de la détérioration de soi, qui incite à réclamer l'euthanasie. D'autre part, «les principaux obstacles à maintenir un sens à la vie viennent moins de la maladie et de ses conséquences, si graves soient-elles, que du fait de vivre» et d'une carence de valeurs. Accompagner, c'est donc être conscient que l'on est auprès d'une personne en fin de vie et qui «a besoin de trouver dans la présence des autres confirmation de la valeur d'elle-même» (32), de se sentir être quelqu'un (36).

Vu de cet angle, le deuil n'est pas autre chose qu'un processus de vie, une épreuve de la liberté, même pour la personne en fin de vie, et il appelle l'acquiescement à notre condition mortelle, acquiescement soumis à des étapes qui sont autant de paliers dans le travail du deuil. Aucun soignant n'y échappe: c'est le phénomène de la «mort échangée», dont l'enjeu est précisément l'accompagnement avec son risque d'échouer. On sait aussi combien les relations entre le malade et ses proches sont capitales à cette étape terminale de la vie; tout comme l'accueil des soignants aux proches du malade. Souvent l'espérance qui s'ouvre au mourant est à ce prix – et cela sans oublier les proches, qui sont à la fois soignants et soignés. L'aide qui leur est apportée leur permet d'assumer leur rôle unique et indispensable auprès de leur malade.

Reste la question de la communication. Avant tout, il importe de permettre au malade d'exprimer ses peurs, ses questions et ses angoisses. Il faut, bien sûr, être attentif à ce que le malade peut entendre à un moment donné. Somme toute, dire la vérité, pour celui qui la dit comme pour celui qui la reçoit, c'est apprendre à mourir.

À propos de l'euthanasie, l'auteure note avec beaucoup de justesse que, des réponses, des réactions et des sentiments is-

sus d'un dialogue avec le malade, résulte la conviction que la grande majorité des demandes d'euthanasie n'ont pas grand-chose à voir avec la mort, mais bien avec la vie, avec l'amour et le soulagement de la douleur. Ce sont les carences humaines tout autant que les carences en matière de thérapeutique de la douleur qui suscitent la demande d'euthanasie. À cet égard, les soins palliatifs représentent un progrès considérable dans la maîtrise de la douleur. Les bases peuvent alors être jetées d'une perspective de soins incluant le relationnel comme élément déterminant du bien-être du malade.

Pour sa part, la foi apporte une dimension particulière à l'accompagnement du malade et *a fortiori* du mourant. Ici, l'accompagnement ouvre ou reconnaît la voie de la rencontre avec une Personne qui peut avoir divers noms. Reconnaissance faite d'un respect inconditionnel de ce à quoi et à qui croit le malade. Enfin, la formation, toujours indispensable en pareille matière, doit permettre à chacun de trouver le sens des ultimes tendresses, jamais séparables d'une foi en l'homme, d'une foi en Dieu.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'avec ce premier numéro la collection «Trajectoires» est bien lancée. ■

Jean-Marc Dufort

LE VIRAGE DE LA CONFIANCE

Alain Peyrefitte,

La société de confiance. Essai sur les origines et la nature du développement.
Paris, Odile Jacob, 1995; 556 p.

Admirable et parfois exécutable, l'homme a derrière lui une carrière immense. Il a été député et ministre ainsi qu'homme de lettres. Il est de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a plus de vingt livres, plutôt considérables, derrière lui. Parvenu à l'âge de la retraite, il rapplique en Sorbonne pour soutenir une thèse: «que le lien social le plus fort et le plus fécond est celui qui repose sur la confiance réciproque» (p. 8). Sa thèse est que le développement ne s'explique ni

par le capital, ni par le travail, mais par un tiers facteur immatériel, qui est le facteur culturel en général, mais plus significativement l'éthos de la confiance.

La *Société de confiance* est une réécriture de sa thèse de doctorat d'État ès Lettres et Sciences humaines, dont le jury était composé de Jean-Pierre Pousson, François Caron, Pierre Chauvin, François Crouzet, Michel Crozier, Jean Delumeau et Jacques Ruffié. Rien de moins. Et ces nobles sires (tiens, tous des hommes) devaient juger un double académicien.

L'ouvrage est admirable: un sommet de la clarté française. Une écriture sobre et limpide, des chapitres courts, une documentation considérable et une culture plus grande encore. On a l'impression que l'homme a tout vu, tout lu avec une double préoccupation: l'économie et la religion.

Comment et pourquoi l'Occident a-t-il décollé? L'explication par les ressources, la nature ou le climat ne suffit pas: le décollage aurait dû avoir lieu en ce cas en Espagne ou en Italie. Or, il a eu lieu en Hollande, puis en Angleterre. L'auteur pense que la rupture s'instaure entre la Réforme et la Contre-réforme: «on bute sur les paradoxes d'une répartition géographique du développement qui continue, en gros, à reproduire la carte religieuse du XV^e siècle» (p. 23).

Plus que chez les Luthériens, c'est chez les Calvinistes que le décollage se produit. Alors que Rome se crispe dans l'autoritarisme et la méfiance, le calvinisme favorise la confiance absolue en Dieu et libère la conscience pour le reste: la foi calviniste n'est pas une «inquiétude de l'âme», mais la quête d'une paix, d'une *confiance* délivrant la conscience des scrupules qui «la brident et la mettent aux liens» (p. 96). Cette confiance, elle est observée à l'égard de l'activité économique, qui est un révélateur d'une attitude de confiance. L'auteur déroge donc de la théorie de Weber: selon lui, ce n'est pas l'ascèse ou la double prédestination qui prévalent, mais la confiance. Il n'affirme pas non plus que l'attitude calviniste soit à l'origine de la confiance: il prétend observer la concomitance de l'une et de l'autre.

À partir de cette perspective, l'auteur suit une démarche analytique et historique. Il reprend le débat sur le prêt à intérêt, puis analyse ce qu'il appelle la divergence, c'est-à-dire l'émergence économique des nations qui optent pour la confiance, principalement la Hollande et l'Angleterre, et la régression de celles qui s'enferment dans

la méfiance: l'Espagne et l'Italie, la France jouant de l'un et de l'autre, mais surtout de la méfiance.

Ce sont quatre siècles d'histoire que l'auteur parcourt, depuis Érasme jusqu'à Hayek. Histoire des doctrines et des empires, histoire religieuse, histoire économique. Avec, toujours en arrière-fond, que la confiance permet le développement, la méfiance devenant facteur de stagnation ou de régression. La confiance renvoie toujours à une attitude mentale et éthique, mais aussi au libéralisme de la pensée et au libéralisme économique. Les opinions sont nuancées et les jugements rarement à l'emporte-pièce. L'auteur consacre même une section aux encycliques romaines: *Rerum Novarum*, *Quadragesimo Anno*, *Mater et Magistra*, *Centesimus Annus*. Paradoxalement, il omet *Populorum Progressio* portant directement sur le développement, ainsi que Vatican II.

L'auteur fonde son éthos de la confiance sur l'éthologie humaine et animale, en s'appuyant sur Loranz et Ruffié: «Pour rendre compte de la distorsion du développement économique des sociétés et des individus, force est de postuler que l'adoption du comportement de liberté d'action, tout comme son opposé, la recherche de l'équilibre statique, ne sont ni mécaniques, ni génétiques, mais procèdent d'un choix: refus de la fatalité vitale ou sociale, d'un côté; refus de l'innovation vitale et sociale, de l'autre» (p. 397).

La thèse est belle et séduisante. C'est la confiance, l'éthos de la confiance, qui serait le facteur le plus important de la société et du développement. Le rôle de l'État consiste donc à favoriser cette confiance plutôt que de l'entraver. Les sociétés développées sont celles qui ont pris le virage de la confiance. Les sociétés non développées en sont restées à la méfiance.

On peut faire évidemment deux reproches à l'auteur. Malgré des nuances ici et là, il passe sous silence le prix humain du développement et les rapports de force inégalitaires des sociétés, même s'il avoue tardivement: «on n'a pas le droit de traiter comme secondaire le coût humain de la modernisation», ou encore «on ne saurait ignorer le lourd tribut qu'ont payé, que paient encore, des travailleurs sans nombre, ni passer par profits et pertes les effets pervers de la révolution marchande et industrielle, comme autant de dérapages incontrôlables» (p. 407). Cela, il le voit, mais en parle peu; et il n'illustre pas les mécanismes de protection contre l'abus de confiance. À cet égard, sa thèse est trop généreuse.

De plus, nulle part n'est évoquée la crise écologique. Même dans les cinq crises qu'il évoque à la fin: crise de l'État et de l'administration, crise du comportement face à l'argent, crise de l'accueil à la vie, crise de l'entreprise, crise de l'industrie (p. 416), la référence à l'environnement n'intervient pas. Nulle part, la limite écologique du développement n'est évoquée. Surprenant chez un auteur d'une telle culture.

Au total, un livre admirable, riche, fascinant, mais parfois exécrable. Un éloge sans réserve du libéralisme comme seul éthos d'avenir, une confiance en Dieu et en l'être humain. C'est l'oeuvre d'un croyant de foi chrétienne qui cite d'ailleurs souvent l'Écriture, dans le texte de la Vulgate. Sa perspective humaniste et confiante me paraît également naïve. Peut-être le faut-il? Comme il le dit lui-même: «ne refermez pas ce livre comme un consommateur satisfait. Ne vous repliez pas sur le plaisir émotionnel d'avoir un peu mieux compris. Parlez, écrivez, agissez» (p. 425). ■

André Beauchamp

LIVRES REÇUS

Voici quelques-uns des livres que les éditeurs ont fait parvenir à *Relations* au cours des derniers mois.

– Jean-Pierre Beaud et Jean-Guy Prévoist, *La social-démocratie en cette fin de siècle*, Montréal, Presse de l'UQAM, 1995; 258 p.

– Centre Tricontinental, *Alternatives Sud. Quel développement durable pour le Sud?* Paris, L'Harmattan, 1995; 239 p.

– Jean-René Milot, *Musulmans et chrétiens: des frères ennemis?* Montréal, Médiaspaul, 1995; 59 p.

– Noël Copin, *Je doute donc je crois*, France, Flammarion, 1996; 220 p.

– Alexandre Vona, *Les fenêtres murées*, Actes Sud, Hubert Nyssen, 1996; 300 p.

– Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, *Peuples ou populations; égalité, autonomie et autodétermination: les enjeux de la Décennie internationale des populations autochtones*, Boucherville, Veilleux, 1996; 192 p.

– Francisco De Juanes, *Notes confidentielles de Sa Sainteté le pape Jean-Paul III pour préparer le concile Mexico 1 en l'an 2011*, France, Seuil, 1996; 248 p.

– Pierre Mourlon Beernaert, *Aux Origines du genre humain*, Bruxelles, Lumen Vitae, 1996; 190 p.

– André Naud, *Un Aggiornamento et son éclipse. La liberté de la pensée dans la foi et dans l'Église*, Québec, Fides, 1996; 225 p.

– Francesco Alberoni, *La Morale*, Plon, Rizzoli, 1996; 206 p.

– Michelle C.-Grignon et Pierre Goulet, *Le dimanche sans messe*, Outremont, Éditions Multi, 1995; 60 p. ■

à signaler

⊠ André Naud, *Un aggiornamento et son éclipse. La liberté de la pensée dans la foi et dans l'Église à Vatican II et aujourd'hui*, Fides, 1996, 223 p. Soucieux d'une Église mieux éclairée, le théologien veut aider à comprendre les malaises et les déchirures vécues par plusieurs aujourd'hui et à les surmonter. ⊠ *Gérer dans le respect des différences*, document vidéo de 23 minutes, réalisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des établissements de santé et des servi-

ces sociaux témoignent de leur expérience de gestion avec une clientèle et un personnel multiethniques. Pour information, écrire à: La direction des cadres et des salariés, Réseau, 201, Crémazie Est, Montréal, H2M 1L2. ⊠ **Au nom d'Allah; Islam et Musulmanes du Québec**, Nicolet, Musée des religions, 1996, 53 p. Description brève de la religion musulmane et de la présence de la communauté musulmane du Québec. Information: (819) 293-6148.

Le FONDS



Campagne de financement au
bénéfice du Centre justice et foi
Objectif: 1,000,000 \$

Julien Harvey

« Jésus n'est pas un rêveur. Le sermon sur la montagne est un projet politique solide qu'il vaut la peine de faire réussir aujourd'hui. »

Julien Harvey

Le Centre justice et foi est un centre jésuite d'analyse sociale. Créé en 1983, le CJF est l'héritier d'une longue tradition, commencée avec l'École sociale populaire, en 1911, puis l'Institut social populaire, en 1950. Le Centre est un lieu de rencontre, un laboratoire de recherche et un lieu de transformation de la réalité sociale.

L'ÉQUIPE DU CJF

Trois équipes y travaillent en étroite collaboration.

- **Relations**, revue mensuelle d'analyse sociale, politique et religieuse, est engagée dans la promotion d'un projet de société, depuis plus de 50 ans.
- **Le Secteur des communautés culturelles** porte son attention sur le défi de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et des immigrants et sur la convivance entre Québécois de toutes origines. Il publie

un bulletin de liaison de pastorale interculturelle, *Vivre ensemble*.

- **Le Secteur des programmes** propose des activités publiques comme les Soirées Relations, des journées d'étude et des sessions sur différents thèmes.

LE FONDS JULIEN HARVEY

Ce nouvel organisme sans but lucratif veut amasser un capital dont les intérêts serviront spécifiquement à soutenir le CJF dans la réalisation de sa mission. Supporté généreusement, depuis sa création, par la Compagnie de Jésus, le Centre éprouve le besoin de faire aujourd'hui appel à d'autres sources de financement. Un don au Fonds Julien Harvey exprime votre solidarité avec la mission du Centre justice et foi. Merci pour votre générosité!

Formulaire d'adhésion

Découper ou recopier l'essentiel de ce coupon

Oui, je veux contribuer au Fonds Julien Harvey
pour soutenir l'oeuvre du Centre justice et foi

ami-e (moins de 25\$); compagnon/compagne (25 à 500\$); associé-e (500\$ et plus)

Nom: Adresse:

Ville: Code postal: Tél.:

Montant souscrit: \$ Reçu pour impôt (10\$ et plus): oui non

No enrég.: 0058214-20

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de: **Centre justice et foi, Fonds Julien Harvey**
25, rue Jarry ouest, Montréal H2P 1S6

R9607

relations

juillet-août 1996 3,75\$ no 622

SOMMAIRE

face à l'actualité 163

Une blessure profonde et durable (A.D.) – Le secrétariat à l'action communautaire (V.G.) – La dette et le jubilé – Sommes-nous tous égaux devant notre banquier? (É.F.) – Villes en fête (A.B.)

dossier 169

La ronde de la citoyenneté

Guy Paiement	La citoyenneté est-elle encore possible?	170
Guy Paiement	Passer du pauvre au citoyen?	171
Michèle Sarrazin	Requiem pour citoyens à bout de souffle	174
Qussai Samak	Une nouvelle base pour la citoyenneté	177

en bref 168

articles 180

Guy Paiement	Chère Madame Harel	180
Gilles Dostaler	État-providence et néo-libéralisme: repères historiques	182
Pierre Anctil	L'Église et la question juive durant la guerre	185

lectures 188

Photographie de la page couverture: Robert Fréchette/STOCK

VOUS DÉMÉNAGEZ?

Si vous déménagez, au cours de l'été, n'oubliez pas d'apporter *Relations* avec vous!

Téléphonez ou écrivez à Mme Sylvie Lauzon, pour laisser votre nouvelle adresse...

Prenez note que nos bureaux seront fermés du 24 juin au 24 juillet.
Revue *Relations*, 25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541